



Institut International pour  
La Justice et l'Etat de Droit

RAPPORT ANNUEL  
**2022**

## **Notre mission :**

développer et renforcer les compétences des praticiens et des différents acteurs de la justice pénale pour faire face à la menace terroriste et à la criminalité transnationale dans le respect des exigences de l'État de droit, ainsi que promouvoir la coopération et l'échange d'informations à l'échelle nationale, régionale et internationale.

**Notre vision :** que l'IJ consolide et renforce son rôle unique en tant que centre reconnu à l'échelle internationale, axé sur le renforcement des capacités des praticiens de la justice pour lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale, dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

Nous y parviendrons en continuant à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités de haute qualité, conçus de manière adaptée, ainsi que des activités qui aident les gouvernements et les praticiens à aborder de manière pratique, efficace et collaborative le caractère évolutif des menaces transnationales contemporaines.

Nous continuerons à mettre l'accent sur des régions géographiques clés, que sont l'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est, tout en continuant à travailler avec d'autres régions en cas de besoin.

L'expansion continue de l'IJ comprendra l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des bonnes pratiques internationales, ainsi que de nouvelles stratégies et techniques pour répondre pleinement aux manifestations contemporaines et à la nature évolutive du terrorisme mondial.



# Table des matières

Message du Secrétaire exécutif	4
L'IJ en bref	6
L'IJ et le GCTF	8
L'IJ et ses partenaires	11
Unité académique	12
Programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC)	13
Programme CTAC : en bref	13
Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC)	14
Programme eCTAC : en bref	14
Formations CTAC et eCTAC en 2022	17
Programme de recherche	19
Unité programmatique	20
Initiatives clés de l'IJ	22
Initiative de lutte contre le terrorisme endogène	22
Initiative de lutte contre les violences sexuelles	24
Initiative des autorités centrales	28
Initiative relative aux enquêtes	32
Initiative relative au renforcement des capacités judiciaires	34
Initiative relative à la justice des mineurs	38
Initiative relative à la gestion des prisons	42
Autres initiatives et axes de travail de l'IJ	44
Les preuves recueillies sur les champs de bataille	45
Initiative sur l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique	46
Programmes d'intervention multi-acteurs pour la prévention/lutte contre l'extrémisme violent	49
Lutte contre le financement du terrorisme	50
CT PHARE	54
Suivi et évaluation	56
Communication et développement	58
L'IJ et Malte	61
Les équipes	62
Conseil d'administration	64
Conseil consultatif	65
Subventions et détachements depuis 2014	66
Les partenaires de La Valette	66

## Message du Secrétaire exécutif



Je suis honoré de vous adresser ce premier message dans le rapport annuel de l'IJ depuis ma nomination en tant que Secrétaire exécutif de l'IJ en novembre 2022.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre intérêt pour ce rapport annuel 2022 de l'IJ. Nous souhaitons ici vous donner un aperçu de nos travaux avec les praticiens de la justice pénale et mettre en lumière les réalisations, les succès et les objectifs de notre talentueuse équipe multinationale. L'IJ est une institution inspirée par le GCTF, axée sur le renforcement des capacités des praticiens de la justice pénale. Nous encourageons le dialogue entre pairs, l'échange d'expertise et l'engagement multilatéral dans la lutte contre le terrorisme et les formes graves de criminalité transnationale. Nous sommes particulièrement fiers de placer les droits de l'homme et l'État de droit au centre de notre activité.

Dans toutes nos actions, nous nous efforçons d'atteindre les plus hauts niveaux d'excellence, de réactivité et d'efficacité.

Nos activités, notamment nos formations de l'Unité académique et programmes, sont organisées de manière à répondre de façon opportune et adaptée, en tenant compte des problèmes de sécurité mondiale actuels et émergents. Nous sommes fiers de la grande qualité de nos travaux.

En réagissant aux problématiques concrètes et aux besoins des décideurs, nos activités de renforcement des capacités, programmes, formations et événements organisés en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux s'efforcent toujours de faire la différence, de manière efficace et efficiente.

En 2024, nous célébrerons le 10e anniversaire de l'IJ.

Ce sera une excellente occasion de réfléchir aux réalisations de ces dix dernières années, ainsi qu'à nos projets pour l'avenir.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous d'avoir cru en notre mission et notre vision, ainsi que pour votre appui inestimable.

**M. Steven Hill**  
**Secrétaire exécutif**

L'Institut international pour la Justice et l'État de Droit (IJJ)



## L'IJ en bref

Lors de la réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) qui s'était tenue en juin 2012, ses membres ont appelé à la création de l'Institut international pour la justice et l'État de droit (IJ), destiné à être une plateforme stratégique de formation innovante et durable chargée de favoriser la mise en œuvre des Bonnes pratiques du GCTF relatives à la lutte antiterroriste et à la promotion de l'État de droit. Le G8 a accueilli favorablement la proposition de création de l'IJ lors de son Sommet de juin 2013. Un vaste panel de gouvernements et d'organisations internationales, régionales et non gouvernementales a ensuite travaillé de concert pour développer le mandat et la structure de l'Institut. L'IJ a été officiellement inauguré en juin 2014.

L'IJ élabore, organise et dispense des formations, des ateliers, des réunions d'experts et bien d'autres activités dédiées au renforcement des compétences pour répondre aux besoins des praticiens du monde judiciaire. Tous les programmes élaborés par l'IJ poursuivent le même objectif, celui de faire progresser le cadre légal au sein duquel les praticiens de la justice pénale rendent la justice dans des procédures de terrorisme ou connexes à de telles procédures, en y intégrant les principes relatifs aux droits de l'homme, à la justice et à l'État de droit. La mission de l'IJ consiste à proposer des programmes et des activités de renforcement des capacités adaptés afin d'aider les gouvernements et les praticiens à faire face, d'une manière pratique et coordonnée, au caractère évolutif et protéiforme de la menace que représentent le terrorisme contemporain et la criminalité transnationale.

### Secrétariat exécutif

L'IJ est dirigé par le Secrétaire exécutif Steven Hill, assisté d'une équipe de directeurs détachés et sous contrat et d'un personnel international venant de plus de quinze pays.

### Unité académique

L'Unité académique, qui propose le programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC), un programme en ligne innovant (eCTAC), ainsi qu'un ambitieux programme de recherche, est dirigée par la juge Marie Compère.



### Unité administrative et des relations publiques

L'Unité administration et relations publiques apporte un soutien essentiel à la mission de renforcement des capacités de l'IJ en assurant la gestion budgétaire et des subventions, l'administration, les ressources humaines, les achats, la communication et les relations publiques de l'Institut. L'Unité est dirigée par Reinhard Uhrig.

### Unité programmatique

L'Unité programmatique organise des ateliers de renforcement des capacités traitant des défis spécifiques et émergents. Le travail est organisé dans le cadre des Initiatives clés et des Axes de travail fondamentaux de l'IJ, une structure flexible qui répond à l'évolution constante de la menace, aux besoins des praticiens et aux priorités des bailleurs. L'Unité est dirigée par Gail Malone, détachée du Département américain de la Justice.

### Conseillers détachés

L'IJ compte parmi son personnel deux conseillers principaux détachés : le Conseiller principal en matière d'enquêtes, Mark Bedford, officier de police judiciaire expérimenté détaché par le gouvernement du Royaume-Uni et le Conseiller judiciaire principal, le juge Kaan Furkan, détaché par le gouvernement turc.

### Conseil d'administration

Le Secrétariat exécutif est guidé dans sa mission par un Conseil d'administration international, représentant 12 gouvernements et l'Union européenne.

### Conseil consultatif

Le Conseil consultatif de l'IJ regroupe des experts prestigieux, praticiens expérimentés, dirigeants d'organisations partenaires et de réseaux universitaires qui fournissent des conseils et avis stratégiques non contraignants.



L'IJ conçoit et organise des ateliers de renforcement des capacités, des réunions d'experts et d'autres activités adaptées aux besoins des praticiens du secteur de la justice pénale.

**8**

ANS

**8500+**

PRATICIENS  
ALUMNI

**220+**

ATELIERS ET  
FORMATIONS

**55+**

SUBVENTIONS  
INTERNATIONALES

**12**

DONATEURS

**124**

PAYS  
PARTICIPANTS

LANCEMENT D'UN SITE INTERNET REMANIÉ EN TROIS LANGUES

---

DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEL AXE DE TRAVAIL SUR LA  
LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

---

INVESTISSEMENT RIGOUREUX DANS LE SUIVI ET  
L'ÉVALUATION POUR GARANTIR UN IMPACT DURABLE



**GCTF**  
GLOBAL COUNTERTERRORISM FORUM

## L'IJ et le GCTF

**Le GCTF est un forum international composé de 30 membres, dont la mission principale consiste à préserver au plan mondial les populations du terrorisme en œuvrant pour la prévention, la lutte et la poursuite en justice des actes de terrorisme, ainsi qu'en prévenant l'incitation au terrorisme et le recrutement de terroristes.**

Le GCTF rassemble des experts et des praticiens du monde entier, afin d'échanger leurs expériences et leurs connaissances et d'élaborer des instruments et des stratégies pour faire face à l'évolution de la menace terroriste. Le Forum est considéré par les principaux partenaires internationaux comme une instance de référence de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'échelle mondiale. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site du Forum : [www.thegctf.org](http://www.thegctf.org).

### **Mise en œuvre et opérationnalisation des mémorandums-cadres du GCTF**

L'IJ est l'un des principaux responsables de la mise en œuvre des bonnes pratiques et des mémorandums du GCTF, et la seule organisation dotée du mandat spécifique de soutenir la mise en œuvre et l'opérationnalisation des Bonnes pratiques du GCTF pour les praticiens du monde judiciaire. L'IJ a travaillé avec les coprésidents des groupes de travail concernés pour diriger l'élaboration des principaux documents-cadres du GCTF, tels le Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et les Bonnes pratiques de Rabat – Washington du GCTF en matière de prévention, de détection, d'intervention et de réponse au terrorisme d'origine nationale. L'IJ conçoit et propose des programmes adaptés pour soutenir la mise en pratique effective des bonnes pratiques du GCTF tant au niveau national, régional que sectoriel, et intègre de manière proactive les outils et les Bonnes pratiques du GCTF dans l'ensemble des activités développées par l'Unité académique et l'Unité programmatique.

Les programmes de renforcement des capacités et les outils dédiés aux praticiens de l'IJ sont conçus non seulement pour appuyer la mise en œuvre des mémorandums du GCTF, mais aussi pour privilégier l'application concrète des Bonnes pratiques pour répondre aux problématiques pratiques auxquelles sont confrontés les praticiens du monde judiciaire que nous servons.

### **Faire avancer la mission du GCTF**

L'IJ coordonne étroitement ses actions avec celles du GCTF, notamment par une interaction régulière avec les coprésidents du GCTF, ses groupes de travail, ses membres, l'unité administrative et nos collègues des autres institutions créées sous l'impulsion du GCTF. L'IJ apporte également son concours aux activités des différents groupes de travail, en accueillant des réunions et des ateliers, en participant aux initiatives et en recherchant des synergies et possibilités permettant l'accomplissement de la mission du GCTF. L'une des principales priorités de l'IJ est de contribuer à une meilleure coordination entre les groupes de travail et les autres institutions, afin de tirer parti au mieux de nos expertises et de nos expériences collectives pour servir la mission du GCTF. La promotion d'une coordination plus significative entre le GCTF et les institutions inspirées doit assurer la cohérence des priorités et des travaux thématiques et géographiques et garantir le développement et la diffusion des enseignements et des expériences positives dans le cadre des futures actions.



### Institutions créées sous l'impulsion du GCTF

L'IJ travaille en étroite collaboration avec ses institutions sœurs créées sous l'impulsion du GCTF : le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), avec qui l'IJ a signé un accord de partenariat stratégique en 2020 et Hedayah, avec qui l'IJ a collaboré à l'organisation de nombreux projets importants.

### L'IJ est l'une des trois institutions créées sous l'impulsion du GCTF, avec :

Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté



et la résilience, partenariat public-privé installé à Genève et premier instrument mondial destiné à soutenir les initiatives de renforcement de la résilience à l'extrémisme violent à l'échelle locale ou communautaire. Intervenant au croisement entre sécurité nationale et développement, le GCERF travaille en partenariat et en consultation avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans les pays bénéficiaires et apporte son appui aux stratégies nationales en place destinées à remédier aux causes sous-jacentes locales de l'extrémisme violent. Pour de plus amples informations, merci de consulter [www.gcerf.org](http://www.gcerf.org)

Hedayah, Centre international d'excellence pour la lutte



contre l'extrémisme violent, basé à Abu Dhabi, est un organisme opérationnel clé de la lutte contre l'extrémisme violent menée par le GCTF. Il s'agit d'un acteur de premier plan pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre du Mémoire d'Abu Dhabi sur les Bonnes pratiques en matière d'éducation pour lutter contre l'extrémisme violent, notamment l'initiative en cours du GCTF et de l'Organisation de la coopération islamique relative à la lutte contre l'extrémisme violent et l'éducation religieuse. L'Institut Hedayah est à la tête du programme relatif aux combattants terroristes étrangers, à la lutte contre l'extrémisme violent et aux individus rapatriés du GCTF, sous la supervision du groupe de travail des CTE, source d'informations permanente pour les États membres intéressés. Pour de plus amples informations, merci de consulter [www.hedayahcenter.org](http://www.hedayahcenter.org)



## L'IJ et ses partenaires

L'IJ travaille en étroite collaboration et de manière proactive avec les Nations Unies et d'autres partenaires pour établir des synergies et des liens solides dans le champ de la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'État de droit. Les Nations Unies sont à la fois partenaire ou membre du GCTF et de l'IJ, dont elles soutiennent activement les activités. De son côté, l'IJ favorise grandement la mise en œuvre de la Stratégie mondiale contre le terrorisme des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le cadre de ses Initiatives clés et de ses Axes de travail, ainsi que des programmes de l'Unité académique. L'IJ collabore également avec plusieurs organes des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme (ONUCT), la Direction exécutive de la lutte contre le terrorisme (DECT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

### Collaborations entre l'IJ et l'ONU

Parmi les exemples de coopération avec les Nations Unies, citons l'atelier conjoint de l'IJ et de l'ONUDC pour le Niger sur l'accélération de l'examen des affaires et la réduction de la détention provisoire pour les délits terroristes grâce à la technologie d'accès à distance. Celui-ci a été mis en œuvre dans le cadre de l'initiative de l'IJ pour le renforcement des capacités judiciaires. L'IJ et l'ONUDC ont organisé un atelier à Niamey pour évaluer la faisabilité et l'intérêt pour les praticiens nigériens d'introduire la vidéoconférence dans les procédures préliminaires, dans l'espoir de réduire les détentions préventives longues et inutiles des suspects.

Près de 30 praticiens nigériens de la lutte contre le terrorisme ont participé à l'atelier et ont discuté en détail du cadre législatif nécessaire à l'utilisation de la visioconférence dans les affaires de justice pénale, en abordant notamment l'importance de protéger les droits des accusés, des victimes et des témoins, de garantir l'accès des avocats de la défense aux procédures et de garantir la confidentialité lors de l'introduction des outils d'accès à distance. Ils ont également évalué l'infrastructure technologique existante, ses défis et les solutions possibles, ainsi que les partenariats public privé potentiels.

### Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (ONUCT)

L'IJ renouvelle son Mémoire d'accord avec l'ONUCT, initialement signé en septembre 2020 afin de formaliser et d'articuler une vision pour cet important partenariat.

Cet accord fournit un cadre pour renforcer davantage notre coopération dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale contre le terrorisme des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que des Bonnes pratiques et instruments du GCTF, tant en ce qui concerne les activités de recherche avec l'Unité académique de l'IJ que les activités de renforcement des capacités avec l'Unité programmatique.

Cette étape importante se fonde sur la déclaration ministérielle ONU-GCTF de 2018, qui a souligné la nécessité d'établir un partenariat solide et mutuel entre le GCTF et les Nations Unies. En tant qu'institution inspirée par le GCTF, l'IJ est fier de continuer à bâtir et à développer ce partenariat essentiel.

## Unité académique

Lancée en 2020, l'Unité académique est un ajout majeur à l'IJ, offrant des formations fondamentales sur un format plus long aux praticiens du monde judiciaire déjà expérimentés, afin d'améliorer leur compréhension et leurs compétences en matière de lutte contre le terrorisme conformément à l'État de droit.

Depuis son lancement, l'Unité académique a élaboré et mis en œuvre deux programmes distincts mais apparentés (l'un conçu pour être dispensé en ligne et l'autre en personne), chacun étant disponible en arabe, en anglais et en français. En effet, l'année 2022 fut une année riche en événements pour l'Unité académique, qui a vu sa transition réussie vers des formations en présentiel.

L'intégration de ces formations fondamentales à l'écosystème de formation de l'IJ (ateliers, événements, formation de courte durée) permet de mieux consolider la position de l'IJ en tant que pôle régional essentiel pour la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'État de droit. Les formations de l'Unité complètent les autres activités plus courtes de l'IJ en offrant une formation approfondie sur les compétences nécessaires à la lutte contre le terrorisme

et la criminalité transnationale. C'est une base solide et concrète sur laquelle se développent des compétences adaptées aux défis spécifiques et émergents abordés dans le cadre des Initiatives clés et Axes de travail fondamentaux de l'Unité programmatique de l'IJ.

Le Programme de recherche de l'Unité académique génère des études et des recherches sur les nouveaux enjeux et perspectives dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'État de droit, dont une analyse des méthodologies d'évaluation des systèmes de justice pénale. Les efforts dans cet axe de travail ont inclus jusqu'à présent des contenus provenant des enseignants résidents de l'Unité académique de l'IJ et des alumni des formations, disponibles exclusivement via le Portail des alumni de l'IJ.

## Programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC)

La formation complète du CTAC est conçue pour un groupe restreint et est dispensée en présentiel. Il renforce les capacités et les compétences des praticiens de terrain participants, avec un impact durable sur leurs propres activités et, par extension, leurs institutions locales ainsi que les compétences au niveau national. Le programme a été adapté aux systèmes de droit romano-germanique, de common law et hybrides. Il a été dispensé en arabe, anglais et français, et conçu pour répondre aux besoins des praticiens d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est.

Le CTAC améliore les compétences et les connaissances des participants afin qu'ils puissent mener à bien leurs enquêtes et leurs poursuites dans leurs juridictions respectives:

1. Recours aux procédures respectueuses des droits fondamentaux et portant des atteintes proportionnelles, raisonnables et légitimes aux libertés, et spécialisation sur les techniques spéciales d'enquête ;
2. Perfectionnement des compétences en matière de réquisitions et de rédaction de décisions afin de développer avec précision les éléments de preuve et le raisonnement juridique ;
3. Mise en œuvre de système de traitement des procédures afin de réduire les retards dans la tenue et au cours des procès ;
4. Approfondissement des connaissances sur la prise en charge des victimes et témoins dans les enquêtes et poursuites en matière terroriste, notamment via de meilleurs dispositifs de protection ;
5. Perfectionnement des connaissances des Bonnes pratiques internationales en matière d'enquêtes et de poursuites judiciaires en matière terroriste ;
6. Renforcement de la coopération et des réseaux internationaux afin d'améliorer le recueil de preuves, l'entraide judiciaire et l'extradition des auteurs d'infractions.

Le programme de perfectionnement CTAC est une formation de deux semaines en présentiel, fondée sur la participation à temps plein des participants sélectionnés dans les modules d'apprentissage en ligne, les sessions interactives et des travaux. Ce programme s'appuie à la fois sur l'apprentissage dit inversé et sur l'apprentissage participatif, afin de permettre aux praticiens de renforcer leurs savoirs et compétences fondamentales par la pratique et des simulations interactives. Ces méthodes pédagogiques interactives impliquent directement les participants dans le processus de formation et s'articulent autour :

1. d'un dossier fictif sur des faits terroristes permettant aux participants de se perfectionner en mettant directement en pratique leurs savoirs et compétences. À l'issue de chacun des exercices, les intervenants du CTAC détaillent, en séance plénière, les points à retenir, les points acquis et ceux à améliorer ; et
2. de l'alternance de séquences de formation et de conférences avec des travaux pratiques dans le cadre de ce dossier fictif, afin d'approfondir les compétences fondamentales des participants sur la conduite des investigations et des poursuites judiciaires.

### Programme CTAC : en bref

**Résumé de la formation :** le CTAC est une formation fondamentale innovante qui aborde les questions clés relatives à la lutte contre le terrorisme à l'intention des praticiens de terrain de la justice pénale. Cette formation couvre tous les aspects essentiels de la lutte contre le terrorisme : les enquêtes proactives visant à prévenir tout acte terroriste, les étapes critiques d'une enquête menée à la suite d'un attentat, les poursuites judiciaires et la préparation du procès pénal.

**Format :** deux semaines (neuf jours) en présentiel

## Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC)

L'eCTAC renforce la capacité des praticiens à mener des enquêtes et des poursuites proactives dans les affaires de terrorisme et à élargir leurs connaissances en matière de recueil de preuves pour déjouer les activités terroristes.

Le programme eCTAC porte également sur le recours légal et proportionné aux techniques spéciales d'enquête, l'effectivité de la coordination interservices et l'efficacité de la coopération internationale, autant d'éléments essentiels pour des enquêtes et des poursuites en matière de terrorisme conformes à l'État de droit.

En pleine pandémie de COVID-19 en 2020, l'Unité académique a proposé une première formation innovante. Il s'agissait du Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC). L'eCTAC rassemble des enquêteurs, des procureurs et des juges d'instruction dans le cadre d'une formation de haut niveau sur les enquêtes et les poursuites proactives en matière de terrorisme. Ce faisant, le programme dote les participants des compétences et des connaissances nécessaires pour intervenir avec succès sur des projets terroristes avant que des attentats ne surviennent. Cette formation met l'accent sur l'efficacité de la coordination interservices, l'efficacité de la coopération judiciaire internationale et les techniques d'enquête spéciales. Les praticiens approfondissent également leurs connaissances et leurs compétences pour ce qui est de recueillir divers types de preuves nécessaires à la prévention des attentats, notamment les preuves électroniques, les sources ouvertes, les télécommunications et les preuves financières. Au terme de l'eCTAC, les participants auront approfondi leurs connaissances pour mener à bien des enquêtes et des poursuites au sein de leurs juridictions, par :

1. une meilleure appréhension des méthodes proportionnées, raisonnables et justifiables d'enquête proactive en matière de terrorisme, dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit ;
2. une maîtrise accrue du recours aux techniques d'enquête spéciales afin de recueillir renseignement et preuves dans le cadre d'enquêtes proactives ;

### Programme eCTAC : en bref

**Résumé de la formation :** L'eCTAC renforce les capacités des praticiens à mener des enquêtes et des poursuites judiciaires proactives en matière terroriste et à élargir leurs connaissances en matière de recueil de preuves pour déjouer les activités terroristes. Le programme eCTAC porte également sur le recours légal et proportionné aux techniques spéciales d'enquête, l'effectivité de la coordination interservices et l'efficacité de la coopération internationale, autant d'éléments essentiels pour des enquêtes et des poursuites en matière de terrorisme conformes à l'État de droit.

**Format :** en ligne hybride (apprentissage asynchrone et indépendant via la plateforme d'apprentissage en ligne, suivi de huit sessions interactives en ligne)

3. la promotion d'un dialogue précoce entre enquêteurs et procureurs afin de planifier stratégiquement ces enquêtes proactives ;
4. les modalités de recueil de preuves admissibles, qu'elles soient électroniques, financières ou issues des télécommunications, pour assurer les poursuites ; et
5. le recours aux réseaux internationaux et à la coopération internationale afin de solliciter des preuves et extradier les auteurs d'infraction.



Troisième eCTAC francophone > Pages > Exposé 1 : L'État de droit et les droits de l'homme

Afficher toutes les pages

## Exposé 1 : L'État de droit et les droits de l'homme

Cet Exposé présente les différents systèmes juridiques, les rôles et responsabilités des différents acteurs et l'application des droits de l'homme

Vous aurez besoin des éléments suivants :

- Présentation PowerPoint sur L'État de droit et les droits de l'homme
- Exposé 1 préenregistré
- Études de cas de l'organisme Fair Trials
- Références à consulter

Au terme de cet Exposé, vous aurez passé en revue :

1. Ce qu'est l'État de droit et son importance pour les enquêtes proactives
2. Les fondamentaux du cadre des droits de l'homme
3. Les défis résultant de l'absence de consensus sur la définition du terrorisme et des risques de définitions vagues ou trop larges dans les
4. Quels droits peuvent être limités dans le cadre d'une enquête antiterroriste et dans quelles circonstances

Consultez la vidéo suivante :

**Aveux contraints**

- Non fiables
- Perte de confiance du public
- Entrave à la coopération judiciaire internationale

Merci pour cette brillante...

0:00 / 23:41

Structuré en 15 ou 16 modules, ce programme innovant aux impacts concrets comprend trois éléments principaux:

1. L'étude par les participants de plus de 30 exposés préenregistrés et vidéos d'études de cas sur les enjeux fondamentaux et la conduite des investigations, dans le cadre d'un enseignement progressif encadré et étayé au moyen du manuel de cours de l'eCTAC et d'une vaste bibliothèque de ressources en ligne
2. Huit sessions interactives en direct, dont trois sessions de tutoriels en sous-groupes, portant sur la coordination renforcée entre les procureurs et les enquêteurs, le recueil de preuves pour des poursuites fructueuses et la coopération internationale. Au cours de ces sessions, les participants discutent des plans de coordination antiterroriste qu'ils ont élaborés, travaillent sur la prise de décision stratégique dans le cadre d'investigations proactives et échantent sur les Bonnes pratiques de rédaction des demandes d'entraide judiciaire relatives au déploiement de techniques spéciales d'enquête
3. Un exercice immersif de deux jours au cours duquel les participants enquêtent de manière proactive sur une simulation de projets d'attentats terroristes transfrontaliers visant des infrastructures stratégiques, avant d'accéder à des séances de débriefing en sous-groupes. Pour chaque édition, l'équipe pédagogique est composée de praticiens et formateurs expérimentés. Elle est également renforcée par d'autres spécialistes afin d'améliorer encore la qualité du programme.



« Je pense que l'IJ nous a permis de nouer des contacts avec des procureurs ou des rédacteurs dans ces pays et de recueillir des informations allant au-delà de ce que prévoit la législation – certaines difficultés concrètes auxquelles ils peuvent également être confrontés – ce qui nous permet d'améliorer notre législation plutôt que de nous concentrer sur les pays les plus développés. Je pense donc qu'il s'agit là d'un résultat très positif obtenu par le CTAC. »

---

*Mr. Ahmed Naufal*  
*procureur de la République des Maldives*



## Formations CTAC et eCTAC en 2022

Depuis 2020, l'Unité académique a organisé avec succès huit éditions de son programme de perfectionnement eCTAC à destination des praticiens de terrain venus d'Afrique et du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est. Initialement conçue pour les praticiens d'Asie du Sud et du Sud-Est, la dernière édition du programme eCTAC a été dispensée avec succès en février/mars 2022. Cette formation a été entièrement financée grâce à une subvention accordée par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce (DFAT). Cette huitième édition de l'eCTAC a réuni 28 enquêteurs et procureurs expérimentés (11 hommes et 17 femmes) en provenance du Brunei, d'Indonésie, de Malaisie, des Maldives, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande. Il s'agissait du quatrième eCTAC organisé en anglais et du premier à compter une majorité de femmes. Grâce à cette dernière édition, l'Unité académique a encore accru le nombre de pays à bénéficier de ses formations. Au total, l'Unité académique a couvert 31 pays, pour un total de 161 lauréats.

PG HJ Ramlee Ak Saiful Amirul Muhammad, chef des opérations au Département du renseignement criminel de la police royale du Brunei, a déclaré : « Ce programme s'est avéré précieux à titre personnel, car il m'a permis de créer des réseaux informels avec les autres participants. Le contenu que j'ai trouvé le plus utile était l'exercice de simulation. Cela a

permis de tester nos capacités et nos connaissances sur nos lois et procédures nationales, notamment en ce qui concerne la collaboration officielle avec d'autres pays par le biais d'instruments juridiques internationaux. »

L'IJ est heureux d'annoncer le succès du lancement du CTAC par l'Unité académique en 2022, avec quatre éditions dispensées tout au long de l'année. La version française du programme destinée aux praticiens des pays africains de droit romano-germanique a été expérimentée à Paris, en France, tandis que la version anglaise destinée aux praticiens des pays africains de Common Law a été initiée à Abuja, au Nigeria. Deux autres formations du CTAC ont été dispensées à Malte, en anglais et en français, à des praticiens d'Asie du Sud et du Sud-Est et d'Afrique de l'Ouest et du Nord, respectivement.

En mai 2022, l'IJ a organisé le CTAC pilote à Paris. La formation a réuni 20 enquêteurs, juges d'instruction et procureurs francophones du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal.

Voici ce qu'en a pensé Mme Hadiza Malam Manzo, substitut général de la cour d'appel de Niamey, au Niger : « Nous devenons de véritables spécialistes de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes désormais en mesure de faire face à n'importe quelle situation, indépendamment du pays où nous exerçons. C'est quelque chose de capital. »



Après le succès de la version pilote du CTAC en français, l'Unité académique a lancé le premier programme CTAC pour les praticiens anglophones d'Afrique de l'Est et de l'Ouest à Abuja, au Nigeria. L'Unité académique a dispensé cette édition pilote du CTAC en anglais en juin 2022, renforçant ainsi les compétences et les connaissances de 27 praticiens africains de la justice pénale (18 hommes et 9 femmes) originaires du Cameroun, d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Nigeria, d'Ouganda, de Sierra Leone, de Somalie et de Tanzanie. Cette formation a été coorganisée par le Ministère de la justice de la République fédérale du Nigeria et, tout comme le CTAC francophone de Paris, a été financée par le Ministère des affaires étrangères du Royaume du Danemark.

Le président de la Cour fédérale de première instance à Abuja, Son Honneur John T. Tsoho, a ainsi commenté le partenariat du Ministère de la justice avec l'IJ : « Il est important de reconnaître le rôle déterminant de l'IJ dans la lutte contre le terrorisme. Ce partenariat avec le gouvernement nigérian, en particulier avec le pouvoir judiciaire, est remarquable. »

La directrice adjointe du ministère public en Ouganda, Betty Agola, a quant à elle souligné que « [le CTAC] nous a permis de formuler des suggestions ou des solutions pratiques aux défis auxquels nous sommes confrontés en tant que procureurs et responsables de l'application de la loi dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Tout ce que j'ai acquis

pendant ce programme me sera utile non seulement comme praticienne, mais aussi pour mon pays, l'Ouganda. »

Les restrictions liées à la pandémie ayant été levées, l'IJ a pu dispenser le CTAC à Malte, en organisant en septembre 2022 à La Valette la première édition du CTAC pour les praticiens anglophones d'Asie du Sud et du Sud-Est. Cette formation a été conçue pour faire écho à l'eCTAC pour l'Asie du Sud et du Sud-Est qui s'est tenu début 2022, tous deux financés par le gouvernement australien. Le programme a permis de renforcer les capacités de 25 enquêteurs et procureurs (9 hommes et 16 femmes) du Brunei, de Malaisie, des Maldives, des Philippines et de Thaïlande.

Enfin, en novembre, l'Unité académique de l'IJ a réuni 21 praticiens de la justice pénale francophones d'Afrique de l'Ouest et du Nord pour sa deuxième formation francophone du Programme de perfectionnement « Contre- Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC), qui était aussi la quatrième itération en présentiel. Cette formation, financée par le gouvernement des États-Unis, a renforcé les compétences et les capacités des forces de police, procureurs et juges d'instruction de terrain provenant d'Algérie, du Bénin, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Maroc, du Niger, de République centrafricaine, du Sénégal et du Tchad.

« Grâce au CTAC, nous avons pu aborder des thèmes importants dans la lutte contre le terrorisme, que sont la protection des témoins,

la prise en charge des mineurs impliqués ou associés à des affaires de terrorisme, la question des perquisitions tenant compte de la protection de la vie privée, les questions relatives aux enquêtes numériques et leurs répercussions sur la vie privée et les données personnelles, les questions de coordination interservices et les questions concernant la coopération internationale qui, à l'heure actuelle, joue également un rôle fondamental dans la réponse apportée au phénomène du terrorisme. **Tout cela constitue une véritable panoplie pour renforcer les capacités des acteurs que nous sommes. J'encourage vivement cette initiative. Je souhaite que d'autres acteurs, au Niger ou dans la sous-région, puissent bénéficier de ce type de formation afin de consolider leurs capacités pour apporter une réponse appropriée au phénomène du terrorisme et de la criminalité qui en découle.**

Commissaire principal de police, Abdoulaye Mijinyawa, directeur du Service Central de Lutte Contre le Terrorisme et la criminalité transnationale organisée au Niger

## Programme de recherche

L'Unité académique dirige également un passionnant nouveau programme de recherche de l'IJ, dans le but de faire progresser la recherche centrée sur les praticiens, les tendances en matière de terrorisme, les politiques et les pratiques de lutte contre le terrorisme. Après avoir passé en revue les travaux de recherche existants sur les principaux défis de la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'État de droit, l'Unité académique a élaboré un programme de recherche ambitieux et novateur, articulé autour des besoins des praticiens, portant notamment sur les menaces émergentes, les Bonnes pratiques et la jurisprudence en matière de terrorisme, l'exploration des modes opératoires des organisations terroristes, ainsi que l'identification des besoins de formation.

Les résultats de ces travaux enrichiront les actions de l'IJ, les unités académiques et programmatiques de l'Institut pouvant dès lors exploiter les données et résultats recueillis pour concevoir et alimenter les Bonnes pratiques, ateliers thématiques et formations spécialisées. L'IJ entend partager les produits de son nouveau programme de recherche à partir de 2023, via le site Web de l'IJ et le Portail des alumni, et invite les donateurs à appuyer ses travaux.

## Soutien des donateurs

Le lancement et le succès de l'Unité académique n'auraient pas été possibles sans la vision et le soutien des trois donateurs fondateurs de l'Unité : les gouvernements du Danemark, de la France et des États-Unis d'Amérique. En 2021, l'Unité académique a eu l'honneur d'accueillir le gouvernement australien en tant que donateur, ce qui permettra d'étendre l'action de l'Unité en Asie du Sud-Est en 2022.

La volonté de ces donateurs fondateurs d'assurer aux praticiens des formations sur les compétences fondamentales et de soutenir le programme de recherche de l'Unité est un investissement auprès de l'IJ mais aussi, fondamentalement, un engagement auprès des praticiens de terrain qui, chaque jour, concourent à l'œuvre de justice dans la lutte contre le terrorisme. Nous nous félicitons de l'intérêt accru des donateurs pour soutenir les activités de l'Unité visant à renforcer les capacités des praticiens et à développer la recherche sur les pratiques professionnelles.



  
**MINISTÈRE  
 DE L'EUROPE  
 ET DES AFFAIRES  
 ÉTRANGÈRES**  
*Liberté  
 Égalité  
 Fraternité*



**MINISTRY OF  
 FOREIGN AFFAIRS  
 OF DENMARK**



**Australian Government**  
**Department of Foreign Affairs and Trade**

## Unité programmatique

L'Unité programmatique pilote la conception et l'organisation d'ateliers courts sur les menaces et défis particuliers et émergents en matière de lutte contre le terrorisme et d'État de droit.

Structurés et dispensés dans le cadre des Initiatives clés et des Axes de travail fondamentaux de l'IJ, les ateliers de renforcement des capacités sont adaptés aux contextes nationaux et régionaux, en mettant l'accent sur l'application concrète des compétences et des Bonnes pratiques aux enjeux actuels auxquels sont confrontés les praticiens de la justice pénale que nous servons. Les Initiatives clés et les Axes de travail fondamentaux de l'IJ appuient la mise en œuvre et l'opérationnalisation à la fois des Bonnes pratiques et recommandations pertinentes du GCTF, de la stratégie de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que d'autres dispositifs régionaux et internationaux.

L'IJ a entamé le premier trimestre avec un calendrier ambitieux, une plus grande vision stratégique et de nouveaux partenariats. Malgré la persistance de la pandémie de COVID-19, l'IJ, conformément à ses obligations en matière de subventions, a continué à renforcer les capacités des praticiens au moyen d'un cadre solide de suivi et d'évaluation. Les activités comprenant l'ensemble des ateliers financés par les Etats-Unis dans le cadre des initiatives clés et des Axes de travaux fondamentaux de l'IJ au sein de l'unité Programmatique, sont le reflet à la fois d'une planification d'urgence réfléchie à l'échelle de l'IJ et d'une approche tournée vers l'avenir. Concrètement, l'IJ a maintenu ses activités sur divers axes de travail, a commencé à mettre en œuvre sa stratégie de suivi et d'évaluation, a renforcé le développement institutionnel et professionnel, a noué de nouvelles relations et de nouveaux partenariats avec des donateurs et a accueilli de nouveaux collaborateurs à des postes clés pour appuyer les opérations, diversifier l'équipe et innover en matière de programmes et de formations de renforcement des capacités.

Au cours du dernier trimestre 2022, l'IJ a poursuivi la mise en œuvre de ses initiatives, a maintenu son approche en matière de collecte de fonds et a continué à contribuer avec succès à la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'État de droit. L'Institut a notamment renforcé ses initiatives en matière d'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE) et de lutte contre le financement du terrorisme.

---

## Initiatives clés de l'IJ

# Initiative de lutte contre le terrorisme endogène

L'Initiative de l'IJ de lutte contre le terrorisme endogène, principalement financée par le gouvernement des États-Unis, se fonde sur les travaux de l'IJ réalisés sous les auspices du GCTF afin de développer un ensemble de Bonnes pratiques pour lutter contre le terrorisme endogène. En 2017 et 2018, sous l'égide du GCTF et la direction des coprésidents (à l'époque les gouvernements du Maroc et des États-Unis), l'IJ a conduit la phase d'élaboration des *Bonnes pratiques de Rabat - Washington*, approuvées par les membres du GCTF en septembre 2018. Depuis lors, l'IJ a piloté la mise en œuvre et le renforcement des capacités des praticiens des Bonnes pratiques et la lutte contre le terrorisme endogène, avec le soutien des gouvernements espagnol et américain.

### **Améliorer la coordination nationale et locale en matière de prévention, de préparation et de réponse à la radicalisation et aux attaques terroristes**

La menace terroriste transnationale entre les pays d'Asie du Sud-Est a démontré la nécessité d'une approche régionale qui tienne compte de l'éventail des associations d'insurgés et des actions régionales. Pour répondre à ce besoin stratégique, l'IJ s'est associé au réseau Strong Cities pour organiser un atelier régional en juillet 2022 à Surabaya, en Indonésie, sur le thème

« Améliorer la prévention, la préparation et la réponse à la radicalisation et aux attaques terroristes en Asie du Sud-Est » : Cet atelier régional a rassemblé de hauts responsables des gouvernements locaux et nationaux, des chefs religieux et communautaires et des organisations de la société civile et ONG d'Indonésie, de Malaisie et des Philippines pendant trois jours de formation sur le partage de l'information et du renseignement avant et après les attaques, sur les stratégies de gestion de crise et sur le rôle des chefs communautaires et religieux dans la prévention de la radicalisation et la protection des communautés victimes.

La menace terroriste transnationale entre les pays d'Asie du Sud-Est a démontré la nécessité d'une approche régionale qui tienne compte de la diversité des associations d'insurgés et des actions régionales

---

### **Projets dans le cadre de cette initiative**

L'IJ et le réseau Strong Cities Network espèrent poursuivre ce travail important en Asie du Sud-Est en 2023 avec un atelier de suivi sur les dialogues nationaux-locaux sur les menaces émergentes en particulier l'implication croissante des femmes dans les activités extrémistes violentes et les risques omniprésents et grandissants de la radicalisation en ligne.





## Initiatives clés de l'IJ

# Initiative de lutte contre les violences sexuelles

### Réunion du groupe d'experts sur la question de l'impunité des violences sexuelles liées au terrorisme – mars 2022

En mars 2022, l'Institut international pour la justice et l'État de droit (IJ) a organisé sa première réunion d'experts en ligne sur la lutte contre l'impunité des violences sexuelles dans le contexte du terrorisme. L'événement a rassemblé une cinquantaine d'experts et expertes qui ont partagé leurs conclusions sur les récentes typologies et les nouvelles menaces de violence sexuelle dans les conflits, l'impact du pluralisme juridique sur l'accès à la justice et les mécanismes de réparation multidisciplinaires pour les victimes de violence sexuelle. La réunion a lancé une série d'ateliers en 2022 et 2023 visant à renforcer les capacités et à former les responsables sur la lutte contre l'impunité des violences dans le contexte du terrorisme dans les pays touchés par des activités terroristes en Afrique Centrale, de l'Ouest et de l'Est.

Les participants ont discuté de l'accès à la justice à travers tous les mécanismes de résolution des conflits, y compris les normes légales, traditionnelles, religieuses et coutumières, la législation actuelle en vigueur dans les différents États, les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme, la violence liée au genre dans la fragmentation des conflits et les mécanismes de réparation multidisciplinaires. Des praticiens de diverses organisations ont également présenté leurs stratégies de programmes d'aide aux victimes du terrorisme.

L'événement a donné lieu à la présentation d'un nouveau programme holistique à multiples facettes, qui comprend des recommandations visant à lutter contre la traite et l'enlèvement de femmes par des groupes terroristes, à développer des programmes permettant aux femmes d'agir en tant que vecteurs de désengagement et de participer à des programmes de déradicalisation, ainsi qu'à combler les lacunes des cadres juridiques nationaux en matière de terrorisme sexuel. L'IJ a adapté ses ateliers en septembre 2022 et février 2023 sur la base des conclusions de la réunion du groupe d'experts. Il s'agit notamment de former les fonctionnaires de la justice pénale aux moyens d'intégrer des règles de preuve et de poursuites centrées sur les survivants, d'élaborer une réponse efficace à la lutte contre la traite des personnes par les groupes terroristes et de prendre en compte la connotation culturelle et spirituelle de la violence sexuelle. L'IJ souhaite également renforcer la formation des enquêteurs sur l'importance de disposer de règles en matière de preuves centrées sur les survivants et associer les acteurs des tribunaux de la Charia afin de mieux comprendre la manière d'aborder la question de la violence sexuelle dans le système judiciaire religieux.



“La violence sexuelle n’est pas seulement la conséquence du terrorisme mais, dans la plupart des cas, un moteur de l’extrémisme en soi”

### **Atelier régional sur l’amélioration des enquêtes sur les crimes de violence sexuelle liés au terrorisme pour les systèmes juridiques de droit civil des pays francophones d’Afrique de l’Ouest**

Pour répondre aux besoins spécifiques identifiés lors de la réunion du groupe d’experts de l’IJ en mars 2022 sur la *lutte contre l’impunité des violences sexuelles dans le contexte du terrorisme*, l’Institut, en collaboration avec le Ministère de l’égalité des sexes et de la famille du Burkina Faso et le *Réseau de réflexion stratégique sur la sécurité au Sahel* (2r3s), a organisé un atelier régional sur les enquêtes relatives aux violences sexuelles liées au terrorisme à l’intention des praticiens de la justice pénale du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, de la République centrafricaine et du Togo.

Cet atelier de trois jours s’est concentré sur les techniques d’interrogatoire des victimes et des auteurs, la corroboration, le recueil des preuves et leur analyse, tout en s’appuyant sur des études de cas provenant de zones

de conflit. Il a également permis d’examiner des approches novatrices face aux entraves sociétales, religieuses et traditionnelles qui ont toujours fait obstacle aux enquêtes et aux poursuites dans les cas de violence sexuelle liée au terrorisme.

Les experts ont formulé plusieurs recommandations pour résoudre ce problème. Ils ont notamment préconisé la création de tribunaux sous-régionaux spécialisés, le renforcement des capacités des acteurs en matière de stress psycho-traumatique pour les survivants et l’élaboration de manuels techniques et de formation à l’intention des acteurs judiciaires.

Ils ont également souligné la nécessité d’une coopération internationale dans la recherche de preuves et d’études sur les causes endogènes et exogènes de la violence sexuelle liée au terrorisme. L’atelier a également mis en évidence la féminisation de la violence dans la région et a appelé à des recherches plus approfondies sur le sujet. L’IJ souhaite élaborer un manuel des modes opératoires pour une prise en charge efficace des victimes tant au niveau national que sous-régional.



Le directeur du cabinet du ministre de la justice et de la législation du Togo a fait remarquer que l'atelier « *a permis de mieux comprendre la problématique et de formuler des recommandations pour des centres et des procédures intégrés* ».

Le représentant du Ministère de la justice et des droits humains du Burkina Faso a souligné l'importance d'améliorer le travail effectué pour les victimes de violences sexuelles, tandis que le juge du tribunal de grande instance de Ouagadougou a appelé à « *l'élaboration de manuels de procédures pour tous les acteurs judiciaires* ».

L'IJ a ensuite mis en œuvre un programme analogue pour l'Afrique de l'Est et les pays anglophones fondés sur la *Common Law*. Ces deux programmes ont débouché sur un événement régional organisé en février 2023 sur la question de l'efficacité des poursuites en cas de crimes de violence sexuelle dans le contexte du terrorisme.

### Projets dans le cadre de cette initiative

En collaboration avec le réseau Strong Cities, l'IJ organise un atelier régional intitulé « Améliorer la coordination nationale et locale en matière de prévention, de préparation et de réponse à la radicalisation et aux attaques terroristes ». Prévu pour juillet 2023, cet atelier réunira les acteurs nationaux concernés (forces de l'ordre, procureurs, juges, décideurs politiques) ainsi que les acteurs locaux (comme les responsables municipaux, les leaders communautaires, les chefs religieux et les représentants de la société civile) afin de débattre de l'importance de la coopération nationale-locale dans la préparation et la réponse à une attaque terroriste. Il permettra aux praticiens d'examiner des études de cas de terrorisme local et d'identifier les défis auxquels chaque secteur est confronté dans leurs contextes régionaux respectifs. Les praticiens auront à résoudre des exercices de simulation en appliquant les Bonnes pratiques de Rabat-Washington et en se référant à d'autres documents de travail du GCTF.

La menace transnationale entre les pays d'Asie du Sud-Est souligne la nécessité d'une approche régionale qui tienne compte des associations d'insurgés et des modes opératoires dans les pays voisins. C'est dans cet esprit que l'IJ continuera à organiser des ateliers sur les Bonnes pratiques en matière de préparation et de réponse à une attaque terroriste, en tenant compte des approches nationales respectives en 2023.



## Initiatives clés de l'IJ

# Initiative des autorités centrales

Dans le cadre de l'Initiative sur les autorités centrales au niveau mondial, l'IJ travaille avec les autorités centrales (entités nationales responsables de l'entraide judiciaire et de l'extradition) et les acteurs de la justice pénale concernés tant au niveau national que régional afin d'appuyer leur rôle crucial dans la facilitation de la coopération judiciaire régionale et internationale dans les procédures de terrorisme et les procédures connexes.

Lancée en 2015 avec le soutien du gouvernement des États-Unis, l'Initiative des autorités centrales au niveau mondial de l'IJ soutient la mise en œuvre des *Bonnes pratiques de l'IJ pour les autorités centrales*. Publiées en 2018, ces lignes directrices sont devenues une référence internationalement reconnue pour guider le travail des autorités centrales, exposant les principales considérations institutionnelles, juridiques et pratiques. Les *Bonnes pratiques de l'IJ*, qui sont disponibles en arabe, anglais et français, explicitent la Bonne pratique 9 du *Mémoire de Rabat du GCTF sur les Bonnes pratiques pour une pratique efficace de la lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*.

### Atelier national de validation de la loi sénégalaise sur la coopération judiciaire internationale

En février 2022, l'IJ a organisé un deuxième atelier pour aider le Ministère de la justice du Sénégal à finaliser un projet de loi sur la coopération judiciaire internationale. Cette nouvelle loi, qui prévoit la création d'un cadre juridique pour l'entraide judiciaire, l'extradition, le transfert international de prisonniers et les enquêtes conjointes, constituerait la première révision majeure de la législation sénégalaise dans le domaine de la coopération judiciaire depuis 50 ans. Cet atelier a été organisé avec le soutien du gouvernement américain et a réuni 35 praticiens dans le but d'améliorer la structure et le contenu du texte et de garantir sa conformité avec les normes internationalement reconnues. Parmi les participants figuraient des juges d'instruction et des procureurs des Cours d'appel de Saint-Louis et de Thiès et du Tribunal de grande instance de Dakar, ainsi que des spécialistes du droit pénal et du droit procédural.

Les discussions ont été enrichies par les commentaires des intervenants invités des autorités centrales de France, du Royaume-Uni et des États-Unis, qui ont partagé des exemples d'enseignements tirés de leur longue expérience en matière de traitement des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition. Un représentant de l'ONU a fait valoir l'importance d'inclure des dispositions permettant de solliciter des preuves électroniques auprès de prestataires de services basés en dehors du Sénégal.

Le projet de loi s'appuie sur deux principes : simplification et modernité. D'une part, il vise à renforcer la coopération régionale et internationale en éliminant les procédures inefficaces qui entraînent des retards inutiles dans le traitement et l'exécution des demandes d'assistance. D'autre part, le texte cherche à intégrer de nouveaux concepts inconcevables (sur le plan technologique ou autre) en 1971, date à laquelle a été établi le cadre juridique actuel de l'entraide judiciaire et de l'extradition au Sénégal.



### Réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs

En 2022, l'IJ a élargi son réseau de partenaires internationaux clés, en collaborant avec la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour les Grands Lacs (B/ESSG-GL) afin d'organiser en juin 2022 la Réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Les objectifs de la Réunion étaient les suivants : (1) promouvoir, parmi les acteurs politiques, une conception commune de l'importance d'établir des autorités centrales efficaces et dotées de ressources suffisantes pour mener à bien les enquêtes et les poursuites en matière de criminalité transnationale organisée ; (2) susciter une réelle volonté politique de relever les défis qui entravent la collaboration transfrontalière entre les autorités centrales dans la région des Grands Lacs ; et (3) définir une voie à suivre à travers le débat et l'adoption d'une liste d'en-

gagements qui représentera une première étape vers l'harmonisation des procédures de coopération judiciaire dans la région. À l'issue de l'atelier, les 12 États membres de la CIRGL ont adopté une liste d'engagements et un ensemble de lignes directrices types visant à améliorer l'échange transfrontalier régional d'informations dans les affaires pénales. Ces documents, initialement rédigés par l'IJ et à présent officiellement adoptés en tant que Déclaration de Kinshasa, s'engagent à créer, doter en personnel et former les autorités centrales qui gèrent les demandes d'information, à améliorer les processus d'entraide judiciaire et à élaborer un plan de formation régional pour accompagner les praticiens. La Déclaration s'appuie sur les Bonnes pratiques de l'IJ pour les autorités centrales et s'inspire des commentaires recueillis par l'IJ lors de programmes bilatéraux et régionaux avec des praticiens, ainsi que des observations non seulement des délégations participantes, mais aussi d'experts du Bureau des affaires internationales du Ministère de la justice des États-Unis et de l'autorité centrale du Royaume-Uni.



Les lignes directrices types sont officiellement jointes en annexe à la Déclaration et sont destinées à guider les États membres de la CIRGL dans l'élaboration de leurs propres lignes directrices procédurales normalisées pour l'entraide judiciaire dans les affaires pénales. Les participants à la Réunion ont également dressé une liste des prochaines étapes prioritaires, notamment des groupes de travail nationaux et des plans d'action spécifiques à chaque pays. L'IJ reste en contact avec le Réseau de coopération judiciaire pour la région des Grands Lacs (RCJGL) pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration et des plans d'action.

Dans le cadre de ces efforts en 2023, l'IJ travaillera en étroite collaboration avec les autorités de Tanzanie, du Mozambique et du Malawi pour améliorer leur coopération en matière d'entraide judiciaire et d'extradition, soutiendra le gouvernement ougandais dans l'adoption formelle et la poursuite de la mise en œuvre des lignes directrices en matière d'entraide judiciaire (précédemment élaborées avec l'aide de l'IJ en 2019), et travaillera conjointement avec le RCJGL pour proposer une loi type sur l'entraide judiciaire pour les pays de la région des Grands Lacs qui ne disposent pas encore d'une telle législation.

### **Mise en place de mécanismes procéduraux solides pour l'entraide judiciaire**

En décembre 2022, l'IJ a lancé un nouveau projet financé par le Canada pour renforcer l'entraide judiciaire au Kenya et en Somalie en organisant un atelier national pour les parties prenantes kenyanes à Nairobi.

Cet événement, le premier des cinq prévus dans le cadre de la subvention, a aidé les praticiens kenyans des autorités centrales et compétentes à finaliser les documents fondateurs clés et à identifier les domaines dans lesquels leurs mécanismes d'entraide judiciaire pourraient être renforcés.

L'atelier était divisé en deux parties distinctes. La première comprenait une session de rédaction pour le Bureau du directeur des poursuites pénales (ODPP) en vue de finaliser leurs lignes directrices internes en matière de poursuites sur l'entraide judiciaire, sur la base d'initiatives antérieures de l'ODPP appuyées par le Bureau de formation et de perfectionnement des procureurs étrangers (OPDAT) du Ministère de la justice des États-Unis et le Royaume-Uni. Ces lignes directrices, accompagnées d'organigrammes, de modèles et de listes de contrôle, simplifieront et harmoniseront la pratique de l'entraide judiciaire entre les procureurs à Nairobi et dans les 49 États du Kenya. La deuxième partie de l'atelier a réuni des représentants des autorités centrales et compétentes du Kenya pour la première fois depuis 2016, afin d'examiner les mécanismes d'entraide judiciaire existants au Kenya, de définir et de clarifier les rôles, et de réfléchir conjointement aux améliorations à apporter au système d'entraide judiciaire.

Le prochain événement dans le cadre de la subvention, prévu pour le premier trimestre 2023, rassemblera les autorités somaliennes pour une analyse similaire de leur cadre d'entraide judiciaire existant et des domaines susceptibles d'être améliorés. L'IJ retournera ensuite au Kenya en mars 2023 pour y poursuivre sa mission auprès de l'ODPP, qui finalisera et validera les lignes directrices internes avant leur mise en pratique.





## Initiatives clés de l'IJ

# Initiative relative aux enquêtes

L'Initiative de l'IJ relative aux enquêtes renforce les capacités des enquêteurs et des praticiens des services répressifs à recueillir et à développer des renseignements et des preuves, y compris dans le domaine cyber/numérique, pour établir une accusation solide à l'encontre des acteurs terroristes. L'Initiative appuie la mise en œuvre des *Recommandations du GCTF sur l'utilisation et la protection du renseignement lors d'enquêtes et de poursuites requises par le secteur de la justice pénale et fondées sur l'État de droit*, qui explicitent la Bonne pratique 6 du *Mémoire de Rabat du GCTF sur les Bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale (le Mémoire de Rabat)*, ainsi que les *Recommandations d'Abuja sur la collecte, l'utilisation et l'échange d'éléments de preuve aux fins des poursuites pénales de terroristes présumés (les Recommandations d'Abuja)*. L'Initiative relative aux enquêtes soutient également les actions préconisées dans la résolution 2396 du Conseil de sécurité des Nations unies pour renforcer la coopération internationale en matière d'enquêtes dans la lutte contre le terrorisme.

### Élaboration d'une stratégie antiterroriste et renforcement des capacités d'enquête multi-institutionnelle au Malawi

En avril 2022, l'IJ a organisé un programme d'élaboration de stratégie et de renforcement des capacités d'enquête multi-institutionnelle pour les praticiens des services répressifs du Malawi, réunissant 36 professionnels d'un large éventail d'organismes, dont la police, les forces de défense, les services de renseignement, les services d'immigration, les prisons et les autorités d'enquête financière.



L'Initiative de l'IJ relative aux enquêtes renforce les capacités des enquêteurs et des praticiens des services répressifs à recueillir et à développer des renseignements et des preuves, y compris dans le domaine cyber/numérique, pour établir une accusation solide à l'encontre des acteurs terroristes.

---



Le programme s'est attaché au renforcement des connaissances des participants concernant la menace terroriste à laquelle le Malawi est confronté, à l'élaboration des grandes lignes d'une stratégie de lutte contre le terrorisme pour contrer cette menace et au renforcement des compétences et des connaissances des participants en matière d'enquête sur le terrorisme et ce, en tenant compte de l'importance des droits de l'homme et de l'État de droit. Les praticiens ont discuté des méthodes d'évaluation et de gestion des menaces, de la vulnérabilité et des risques,

de l'examen des structures de coopération interinstitutionnelle, de l'établissement de rapports pendant les interrogatoires et de la recherche de techniques d'enquête parallèles.

Le programme a notamment appuyé la mise en œuvre et l'opérationnalisation des *Recommandations d'Abuja* du GCTF et du *Mémoire de Rabat*. Les praticiens ont vivement salué les connaissances acquises, s'engageant à renforcer la collaboration entre leurs services respectifs et à accroître l'échange de renseignements.

**L'Initiative relative aux enquêtes soutient également les actions préconisées dans la résolution 2396 du Conseil de sécurité des Nations unies pour renforcer la coopération internationale en matière d'enquêtes dans la lutte contre le terrorisme.**

## Initiatives clés de l'IJ

# Initiative relative au renforcement des capacités judiciaires

L'initiative relative au renforcement des capacités judiciaires l'une des initiatives clés les plus anciennes et les plus diversifiées de l'IJ, englobe une variété d'activités à travers lesquelles l'IJ soutient les acteurs judiciaires dans le traitement des procédures de terrorisme respectueuses de l'État de droit, en s'appuyant sur le *Mémorandum de La Haye du GCTF sur les Bonnes pratiques du système judiciaire pour juger les actes terroristes*, les *Recommandations de Glion du GCTF sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'État de Droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*, et le *Mémorandum du GCTF sur les approches de la justice pénale concernant les liens entre le terrorisme et les principaux crimes internationaux, les crimes de violence sexuelle et sexiste, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, l'esclavage et les crimes contre les enfants*, ainsi que les instruments et autres documents de référence de l'IJ et de l'ONU.

Les praticiens de la justice pénale (juges, juges d'instruction, procureurs, avocats et services répressifs) doivent garantir des poursuites pénales solides, assurer la tenue d'un procès équitable et fondé sur des preuves, ainsi que le respect des droits des accusés et le prononcé d'un jugement effectif. Dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités judiciaires, l'Unité programmatique travaille en collaboration avec des praticiens, des donateurs et des organisations partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés dans le Sahel, la Corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, la région MENA et l'Asie du Sud et du Sud-Est. Ces échanges entre pairs, assurés grâce au soutien de donateurs tels que l'Union européenne et les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la Suisse et de la Turquie, et souvent en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, dotent les praticiens de la justice des compétences techniques nécessaires pour poursuivre et traiter efficacement les procédures de manière équitable et indépendante, dans un domaine particulièrement sensible et marqué par des préoccupations politiques et sécuritaires.

### Atelier conjoint IJ – ONUDC sur la célérité des procédures et la diminution de la détention provisoire pour les infractions terroristes grâce à la technologie d'accès à distance – Niger

En coopération avec l'ONUDC, l'IJ élabore actuellement un projet visant à faciliter l'utilisation de la technologie à distance dans les procédures judiciaires au Niger. L'objectif du projet est de permettre la mise en contact des avocats et des procureurs chargés d'examiner les procédures de terrorisme depuis la capitale du Niger avec les mis en cause détenus dans des régions éloignées (p. ex., Diffa), afin de permettre aux procureurs d'analyser les preuves, d'entendre les mis en cause avant d'autoriser la poursuite des investigations et d'ordonner leur transfert à Niamey et leur placement en détention.

Le projet a débuté en 2020 pour faire face aux défis posés par la pandémie mondiale de COVID-19. L'IJ est passé au cyberspace et a organisé, en partenariat avec l'ONUDC, deux réunions d'experts sur l'accès à distance aux procédures judiciaires dans les affaires de terrorisme, afin de réfléchir aux défis et aux Bonnes pratiques liés à la tenue de procédures judiciaires en ligne. Ces événements ont recueilli des échos très positifs, compte tenu de la pertinence des discussions du changement mondiale en ligne. En conséquence, l'IJ et l'ONUDC ont élaboré une série de recommandations, établissant ainsi les bases d'initiatives de formation et de renforcement des capacités visant à améliorer le recours à la technologie dans les procédures pénales respectueuses de l'État de droit et des droits de l'homme.

Au fil des travaux, il est apparu que les avantages potentiels des technologies d'accès à distance allaient bien au-delà de la résolution des restrictions liées à la pandémie. Au Niger, l'introduction permanente de la technologie d'accès à distance à un stade antérieur au procès permettrait aux mis en cause un accès plus rapide à l'avocat, réduire les risques et le coût liés à leur



transfert des régions éloignées vers la capitale, limiter les détentions provisoires inutiles et restreindre considérablement les facteurs de ressentiment ainsi que le risque de privation des droits et de vulnérabilité découlant d'une durée excessive de détention provisoire, ces procédures pouvant se conclure parfois par l'abandon définitif des poursuites.

Afin de remplir ces objectifs et d'évaluer si le Niger est prêt pour une réforme, l'IJ et l'ONUDC ont organisé un atelier pour une série d'acteurs du secteur de la justice et de la haute technologie sur la légalité et la faisabilité de la mise en œuvre d'un projet pilote sur l'introduction d'outils d'accès à distance lors de la phase préliminaire des procédures pénales. L'atelier, tenu en juillet 2022 à Niamey, a permis d'évaluer le cadre juridique national relatif au traitement des affaires de terrorisme, d'identifier les possibilités et les défis liés à l'introduction d'outils d'accès à distance, d'examiner les capacités techniques du Niger et ses besoins en matière de formation et d'appui technologique et, enfin, d'intégrer les résultats obtenus dans la feuille de route du projet pilote.



L'atelier a reçu le soutien enthousiaste des parties prenantes nationales, qui ont confirmé la faisabilité du projet pilote et rédigé une liste de recommandations pour les travaux préparatoires. Ces dernières portaient sur des aspects essentiels du projet proposé, tels que les exigences technologiques, les défis pratiques et logistiques relatifs à la mise en œuvre, un plan pour les activités de sensibilisation, les contacts et partenariats nécessaires à la mise en œuvre du projet pilote, ainsi que le cadre réglementaire.



Le projet pilote mettra en place des technologies d'accès à distance lors de la phase préalable à l'inculpation dans les affaires de terrorisme, en rapprochant les procureurs du pôle spécialisé dans les affaires de terrorisme à Niamey des suspects détenus dans l'antenne du Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée à Diffa, une ville du sud-est du Niger durement touchée par le terrorisme.

### **Atelier régional sur la réduction de la détention provisoire dans le respect de l'État de droit**

En octobre 2022, l'IJ a organisé son premier atelier régional sur la réduction de la détention provisoire excessive en Afrique de l'Ouest. Cet atelier, organisé avec l'appui du gouvernement allemand, a réuni 45 praticiens du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo, notamment des enquêteurs, des procureurs, des juges, des juges d'instruction, des avocats de la défense, des fonctionnaires des ministères de la justice, des administrations pénitentiaires et d'autres acteurs pertinents en la matière. En outre, des experts régionaux des pays participants et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sont venus enrichir l'événement.

L'atelier a renforcé la capacité des acteurs du secteur de la justice à identifier et exploiter davantage les différentes mesures non privatives de liberté et à promouvoir les alternatives à la poursuite et à la détention.

Les participants ont étudié la prévalence de la détention provisoire et ont réfléchi aux causes de l'utilisation excessive de cette pratique dans leur pays. Ils ont également discuté des conséquences d'une détention provisoire excessive, notamment les violations des procédures et des droits de l'homme, la vulnérabilité à la radicalisation et les dommages économiques et sociaux au sens large. L'atelier a ensuite exploré les cadres régionaux et internationaux régissant la détention provisoire et la question de savoir si l'application systématique de ces cadres permettrait de résoudre le problème de la détention provisoire dans leurs pays. Les experts régionaux ont partagé leurs Bonnes pratiques pour régler et limiter la garde à vue et la détention provisoire, dont le recours à la technologie pour accéder à la justice à distance et réduire les retards dus au transport et aux obstacles logistiques, la négociation de plaidoyer, la médiation pénale, les options de traitement pour les toxicomanes, la libération sous bracelet électronique et les procédures spécifiques concernant les mineurs pour un meilleur traitement conformément aux normes internationales.

Le dernier jour, les six délégations nationales se sont réunies pendant trois heures en petits groupes, afin d'élaborer des listes de résolutions et de Bonnes pratiques à soumettre à leurs ministères et départements en vue de limiter la détention provisoire dans leur pays d'origine.



## Initiatives clés de l'IJ

# Initiative relative à la justice des mineurs

L'initiative relative à la justice des mineurs soutient la mise en œuvre du *Mémorandum de Neuchâtel du GCTF sur les Bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme* grâce au renforcement des capacités régionales et sectorielles, et au développement d'outils spécifiques pour les praticiens en charge des procédures impliquant des mineurs. L'IJ est fier d'avoir joué un rôle clé dans le développement de ces Bonnes pratiques. Il demeure un acteur majeur de leur mise en œuvre, en collaborant avec les professionnels de la justice pénale aux niveaux national, régional et sectoriel, et en développant sa réputation internationale pour son expertise en la matière.

### Lancement public des Notes de l'IJ sur la justice des mineurs à l'intention des praticiens

En février 2022, l'IJ a lancé ses Notes sur la justice pour mineurs à l'intention des praticiens, avec le soutien du gouvernement des États-Unis.

Ces Notes guideront les procureurs, les juges, les enquêteurs, les avocats de la défense et les responsables des centres de détention dans la le traitement spécifique des mineurs impliqués dans des activités de terrorisme, en application du *Mémorandum de Neuchâtel du GCTF sur les Bonnes pratiques en matière de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*.

Le lancement public virtuel de deux jours a réuni 379 praticiens et a présenté les interventions d'experts en la matière provenant de l'UNICEF, de l'ONUDC, du Conseil de l'Europe, du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, du Département d'État des États-Unis, du gouvernement du Nigeria, du gouvernement des Philippines et d'autres pays desservis par l'IJ.

L'IJ élabore un plan ambitieux pour diffuser ces Notes et aider les praticiens à les mettre en œuvre dans leur travail quotidien par le biais de programmes axés sur les besoins identifiés.

### Atelier conjoint IJ – OPDAT sur la justice pour mineurs dans les affaires de terrorisme au Burkina Faso

En juillet 2022, l'IJ a organisé, en partenariat avec le Département américain de la justice et l'OPDAT au Burkina Faso, un atelier pour 29 praticiens burkinabés, dont des enquêteurs, des juges, des avocats de la défense, des responsables de centres pénitentiaires, des travailleurs sociaux, des représentants de la société civile et des représentants du Ministère de la justice et du Ministère de l'égalité des sexes et de la famille du Burkina Faso. Les présentations de six experts internationaux et de l'IJ sont venues ponctuer l'événement.

L'objectif principal de l'atelier était de renforcer la capacité de ces praticiens à comprendre les fondements de la protection des droits des mineurs et à aborder les questions relatives à l'enquête et à la poursuite des mineurs concernés par le terrorisme, dans le respect des normes juridiques internationales.





Les différentes sessions ont inclus des présentations d'intervenants de premier plan sur le développement du cerveau des enfants, le rôle des enquêteurs, des procureurs, des juges pour enfants, du personnel de détention, ainsi que sur l'importance d'une collaboration multiservice lorsqu'il s'agit de mineurs impliqués dans des activités de terrorisme. En outre, l'atelier a fourni une excellente occasion aux praticiens participants de promouvoir la collaboration et de bénéficier de l'expertise et des compétences d'experts chevronnés de la justice pour mineurs, notamment sur le traitement des mineurs liés à des activités de terrorisme, dans le respect des normes juridiques internationales.

Le dernier jour, les praticiens ont participé à des sessions de groupes de travail afin de rédiger un plan d'action spécifique comprenant des solutions pratiques pour surmonter les défis liés à la prise en charge des mineurs dans un contexte de lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, malgré des ressources limitées et sans modifier la législation existante.

### **Atelier régional d'Asie du Sud-Est sur la justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme**

En mars 2022, l'Institut international pour la justice et l'État de droit (IJJ), en collaboration avec le Conseil de la justice et du bien-être des mineurs (JJWC) des Philippines, s'est rendu à Manille pour organiser son premier programme régional post-COVID sur la justice pour mineurs en Asie du Sud-Est. L'initiative de l'IJJ relative à la justice pour mineurs : Atelier régional d'Asie du Sud-Est sur la justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, généreusement sponsorisé par le Bureau de lutte contre le terrorisme du Département d'État américain, a débuté le jour de la Journée internationale de la femme avec une représentation symbolique de 70 % de femmes tout au long de l'événement.



Le programme régional a réuni 49 enquêteurs, procureurs, défenseurs publics, juges, travailleurs sociaux et autres acteurs expérimentés d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Singapour. Ils ont été rejoints par des spécialistes de l'Arménie, du Kenya, du Sri Lanka, de l'ONUDC et de l'Institut des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI).

L'atelier visait à renforcer la capacité des acteurs de la justice pénale chargés des dossiers de terrorisme à mieux gérer les mineurs qu'ils sont amenés à rencontrer. Il comprenait une analyse de la toute première étude de référence des Philippines sur les mineurs dans un contexte antiterroriste et une étude approfondie des principes énoncés dans les Notes de l'IJ sur la justice pour mineurs à l'intention des praticiens et le Mémoire de Neuchâtel du GCTF sur les Bonnes pratiques en matière de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Les participants ont passé en revue les principes clés et les recherches concernant le développement neurologique et émotionnel des mineurs, ainsi que la vulnérabilité qui en découle et qui justifie la nécessité de les traiter différemment des adultes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les praticiens régionaux ont également évoqué les principaux défis auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre des mesures antiterroristes concernant les mineurs. Ils ont en outre discuté des alternatives possibles aux mesures privatives de liberté et de l'importance de la réadaptation des mineurs.



Enfin, les participants ont échangé des Bonnes pratiques, ainsi que la manière dont ils envisagent d'appliquer les Notes de l'IJ à l'intention des praticiens au sein de leurs propres cadres juridiques.

Le dernier jour, les quatre délégations nationales se sont concertées pendant trois heures lors de sessions en sous-groupes, afin de dresser des listes de défis et de recommandations pertinentes à proposer à leurs ministères et départements pour une meilleure prise en charge des mineurs dans le contexte de la lutte antiterroriste. Le Ministère philippin de la protection et du développement social (l'organisation mère du JJWC) a clôturé l'événement en dévoilant un plan d'action détaillé assorti de délais précis, allant de la diffusion des Notes de l'IJ à l'intention des praticiens au niveau national et des activités connexes en Asie du Sud-Est à la présentation des recommandations du programme lors de la réunion de hauts fonctionnaires de l'ASEAN sur la protection et le développement social.



## Initiatives clés de l'IJ

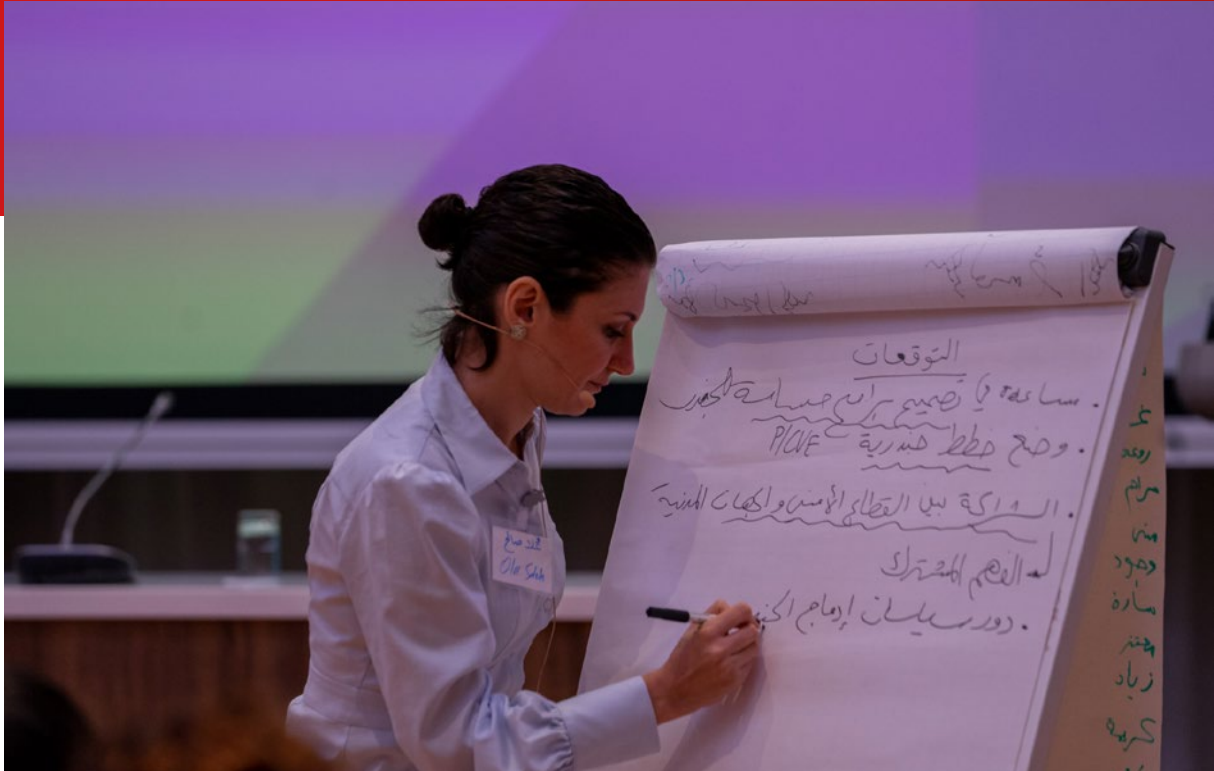
# Initiative relative à la gestion des prisons

Les prisons peuvent être un terrain fertile pour la radicalisation menant à la violence des personnes privées de leurs droits, en particulier dans le cas des combattants de retour dans leurs pays et des extrémistes violents. Le risque est particulièrement élevé dans les établissements où les modes de management sont insuffisants et la surveillance défaillante.

Dans le cadre de la mise en œuvre des *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons pour lutter contre la radicalisation en prison et y agir* (ci-après les *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons*) et des Bonnes pratiques et autres outils pertinents du GCTF, l'IJ travaille avec les praticiens pour promouvoir les systèmes de classification et le développement de programmes de réhabilitation et de réinsertion fondés sur l'État de droit destinés aux extrémistes violents, ainsi que de stratégies efficaces de gestion des prisons pour réduire davantage la radicalisation.

L'IJ a lancé son Initiative sur la gestion des prisons lors d'une rencontre d'experts en 2015 au cours de laquelle les directeurs et surveillants pénitentiaires, les décideurs et les responsables de programme ont élaboré un ensemble de recommandations visant à lutter contre la radicalisation en détention. Les *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons* qui en ont résulté ont constitué la base du travail de l'IJ dans ce domaine, mettant en œuvre 16 recommandations réparties en 5 sections, dont les opérations, l'administration et la gestion ; le criblage, l'évaluation, la classification et le traitement des dossiers ; la discipline et la responsabilité ; la sécurité et le renseignement ; et les programmes et le suivi.

L'Initiative relative à la gestion des prisons appuie également la mise en œuvre du *Mémoire de Rome du GCTF sur les Bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents* et les actions préconisées dans les résolutions 2178 et 2396 du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont des mesures visant à maintenir un environnement sécurisé et digne et à aider à lutter contre la radicalisation menant à la violence et au recrutement de terroristes dans les prisons. Parmi les autres outils intégrés dans le programme figurent le *Manuel de l'ONUDC sur la gestion efficace des détenus extrémistes violents* et les axes de travail complémentaires de l'ONUDC et du Conseil de l'Europe, portant sur des domaines sensibles, tels que le renseignement pénitentiaire et la préservation du ROHUM (renseignement d'origine humaine) dans le contexte carcéral, le recrutement et le recours aux informateurs et les avantages des approches multi-institutionnelles du renseignement pénitentiaire. Les ateliers organisés dans le cadre de cette initiative ont bénéficié du généreux soutien des gouvernements du Maroc et des États-Unis.



## Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

Outre les activités menées dans le cadre des Initiatives clés de l'IJ en 2022, l'Unité programmatique a également conçu et organisé des réunions de renforcement des capacités et des réunions d'experts dans le cadre d'une série d'initiatives et d'axes de travail autonomes.



## Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

### Les preuves recueillies sur les champs de bataille

Bien que le recueil, l'analyse, l'échange et l'exploitation des preuves obtenues sur les champs de bataille (matériaux et informations rassemblés par les forces militaires) peuvent être complexes et difficiles, ils sont essentiels pour assurer des poursuites judiciaires de personnes qui commettent des actions terroristes ou soutiennent des organisations terroristes.

Depuis 2019, l'IJ, avec un financement du gouvernement des États-Unis, a promu la mise en œuvre des *Principes directeurs non contraignants relatifs à l'utilisation des preuves obtenues sur le champ de bataille dans la procédure pénale ordinaire* (c'est-à-dire devant les juridictions non militaires), élaborés par les Départements d'État, de la Justice et de la Défense américains, en réponse aux préoccupations des pays partenaires concernant le recueil, le partage, l'analyse et l'introduction de telles preuves dans les affaires de terrorisme. Les Principes directeurs ont été présentés lors de l'Atelier mondial de l'IJ sur les preuves recueillies sur les champs de bataille en 2019. L'IJ a également intégré dans ses travaux les directives de l'ONU DC et de la DECT sur les preuves militaires.

#### Réunion sur les preuves recueillies sur les champs de bataille en Afghanistan et d'ailleurs

En septembre 2022, l'IJ a organisé une réunion sur les preuves provenant des champs de bataille en Afghanistan et d'ailleurs, sous les auspices du groupe de travail de l'IJ sur les preuves recueillies sur les champs de bataille et en collaboration avec les Départements d'État et de la Justice des États-Unis. La réunion a bénéficié du généreux soutien du Bureau de lutte contre le terrorisme du Département d'État américain. L'objectif principal du groupe de travail de l'IJ sur les preuves recueillies sur les champs de bataille est de renforcer la capacité des pays à utiliser les preuves provenant des champs de bataille de manière plus efficace et dans le respect de l'État de droit afin d'interdire, d'enquêter, d'arrêter et de poursuivre les terroristes dans le cadre de procédures pénales civiles.



L'IJ a accueilli 45 praticiens et décideurs des États-Unis et d'organismes gouvernementaux européens, d'institutions de l'UE et de certaines institutions multilatérales à l'occasion d'une réunion sur le thème « Preuves recueillies sur les champs de bataille en Afghanistan et d'ailleurs » qui s'est tenue grâce à l'appui des États-Unis.

Les participants se sont réunis au siège de l'IJ à Malte pour réfléchir aux enseignements tirés des 20 dernières années d'expérience en Afghanistan, ainsi que de la situation en Irak/Syrie et ailleurs, sur les meilleurs moyens de recueillir, conserver, exploiter, partager et utiliser les preuves issues de champs de bataille dans divers contextes à l'avenir. La vaste expertise dont les participants ont fait part viendra éclairer les travaux futurs de l'IJ sur les preuves de champs de bataille, qui continueront à promouvoir la capacité des pays à utiliser ce type de preuves pour faciliter les opérations de sécurité aux frontières et les poursuites civiles, dans le respect de l'État de droit. À l'avenir, l'IJ organisera une série de Dialogues sur les tendances relatives aux preuves recueillies sur les champs de bataille. Ces Dialogues permettront d'identifier les marges de progression hautement prioritaires tout au long du « cycle de vie » des preuves, qui feront ensuite l'objet d'Ateliers techniques de suivi plus ciblés.

## Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

# Initiative sur l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique

L'expression « Extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique » (dont l'acronyme est REMVE en anglais) est utilisée pour désigner les actions violentes ou les projets de telles actions violentes perpétrés par des individus ou des groupes qui encouragent ou recourent à ces actions violentes au nom de la défense de leur identité ethnique ou nativiste perçue, leur culture, leur religion, leur ethnicité et leur nationalité. Cela inclut les actions violentes ou les projets de telles actions visant les minorités juives, musulmanes ou ethniques, les personnes LGBTI, les gouvernements et autres entités perçues comme ennemies. Bien que fréquemment qualifié d'extrémisme d'extrême droite ou de terrorisme d'extrême droite ou d'ultra droite, le REMVE englobe l'extrémisme de l'ensemble du spectre politique.

Le REMVE représente une menace pressante pour les gouvernements et les sociétés du monde entier, comme en témoignent les attaques meurtrières conduites par les auteurs de REMVE ces dernières années dans plusieurs pays. Les liens transnationaux se développent de plus en plus entre et au sein des individus et des groupes REMVE à travers le monde, qu'il s'agisse du recrutement, de la préparation des actions, du financement, de l'échange d'instructions techniques notamment sur la confection d'armes, outre la commission d'autres activités criminelles transfrontalières, et souvent dans le cyberspace. Les attaques sont également souvent menées par des acteurs isolés, sans liens directs avec des groupes plus importants. Cette dimension de plus en plus transnationale de la menace pose des défis particuliers aux gouvernements. Tout aussi préoccupants sont les rapports d'individus REMVE qui voyagent à l'étranger pour suivre une formation afin de s'engager avec d'autres individus REMVE, principalement en Europe, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande ainsi que les personnes REMVE qui participent à des conflits armés.

Le principal objectif de l'initiative REMVE de l'IJ est de déterminer comment les acteurs de la justice pénale peuvent lutter le plus efficacement possible contre le phénomène REMVE, en s'appuyant sur les multiples expériences nationales des gouvernements dans la lutte contre ce type de menaces, tant actuelles qu'his-

toriques, et en mettant l'accent sur l'engagement des forces de l'ordre auprès de la société civile et des acteurs communautaires concernés.

### Dialogue sur les tendances relatives au REMVE :

En février 2022, l'IJ a organisé un Dialogue sur les tendances relatives au REMVE, le premier programme en présentiel à Malte depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il s'agissait de la première phase de notre approche globale multiétape de l'application pratique du *Guide à l'usage du praticien de la justice pénale de l'IJ pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique* (Guide REMVE), qui est désormais disponible en allemand, anglais, arabe, espagnol, français et russe sur le site Web de l'IJ.

### Utilisation de toute la palette d'instruments de justice pénale pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique : Événement en marge de la 77e Assemblée générale des Nations Unies

En septembre 2022, l'IJ a organisé, en collaboration avec les chefs de file de l'initiative « REMVE » du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) (les États-Unis et la Norvège), un événement parallèle intitulé « Utilisation de toute la palette d'instruments de justice pénale pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique », en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Cet événement, soutenu par le Bureau de lutte contre le terrorisme du Département d'État américain, a mis en lumière l'ensemble des instruments de justice pénale utilisés par les gouvernements, y compris en coordination avec la société civile et les acteurs communautaires, pour prévenir et combattre les menaces REMVE ; analysé le mode de coopération transnationale des gouvernements dans ce domaine ; identifié des outils susceptibles d'améliorer la compréhension du REMVE et les réponses à y apporter ; et souligné les activités en cours de l'IJ et de l'équipe du GCTF.





Lors de cette manifestation parallèle, M. Ilkka Salmi, coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, et Dre Pauline Moore, politologue à la RAND Corporation, professeure d'analyse politique à la Pardee RAND Graduate School et experte reconnue en matière de REMVE, ont évalué la manière dont les acteurs de REMVE menacent actuellement les sociétés et les gouvernements du monde entier. De hauts responsables des États-Unis et de la Norvège ont souligné la manière dont les gouvernements coopèrent au niveau transnational pour faire face aux menaces REMVE, notamment en appuyant l'élaboration de la boîte à outils REMVE par le GCTF et les travaux en cours de l'IJ pour mettre en pratique le *Guide à l'usage du praticien de la justice pénale de l'IJ pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique*. Plusieurs hauts responsables politiques, praticiens et représentants de la société civile se sont ensuite servis d'exemples concrets pour discuter des mesures récentes prises par les gouvernements, notamment en étroite collaboration avec des acteurs non gouvernementaux, pour empêcher l'émergence des menaces REMVE et y faire face lorsqu'elles se présentent.

Les participants et les intervenants ont tous félicité l'IJ d'avoir réuni une telle palette de conférenciers sur ce sujet majeur, d'avoir présenté des exposés particulièrement substantiels et captivants et d'avoir suscité un grand engagement de la part des participants.

### **Table ronde sur la prise en compte des vulnérabilités à la radicalisation et à l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique**

En octobre 2022, l'IJ s'est rendu à Londres pour y tenir un programme intitulé « Table ronde pour les praticiens de la justice pénale sur la prise en compte des vulnérabilités

à la radicalisation liée à l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE) / terrorisme d'extrême droite (ERWT) » Cette table ronde, organisée avec l'appui des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, a réuni 52 praticiens de la justice pénale, décideurs, experts en technologie et chercheurs d'Allemagne, d'Australie, des États-Unis, de France, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de Suisse, ainsi que d'EUROPOL, d'INTERPOL, du Secrétariat du Commonwealth, d'AutSide Education, du Global Internet Forum to Counter Terrorism (GIFCT), de l'Institut pour le dialogue stratégique, de Moonshot, de Phronesis Consulting & Training, de la RAND Corporation et de Take This.

Pendant les deux jours de la réunion, les participants ont discuté en détail de plusieurs aspects de la menace REMVE, partageant une expertise de première main sur la manière dont les acteurs REMVE exploitent Internet pour cibler les jeunes et d'autres personnes vulnérables, dont celles atteintes d'autisme et d'autres formes de neurodiversité. Ces échanges approfondis, couvrant des questions telles que les jeux en ligne, la modération des contenus et le renforcement de la résilience des jeunes, ont permis d'affiner les orientations énoncées dans le Guide pour les praticiens de la justice pénale de l'IJ pour la lutte contre le REMVE. Au final, les participants à la table ronde ont contribué à identifier la manière dont les gouvernements peuvent prévenir et combattre plus efficacement le REMVE, et ce, de concert avec la société civile, le secteur technologique et des experts externes.

L'IJ continuera à utiliser le Guide REMVE de l'IJ comme base d'échanges entre les praticiens de terrain, les décideurs politiques et les experts en organisant d'autres Tables rondes pour les praticiens de la justice pénale, dont une Table ronde sur le risque de radicalisation dans les rangs des services de sécurité prévue pour avril 2023.



## Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

# Programmes d'intervention multi-acteurs pour la prévention/ lutte contre l'extrémisme violent

L'IJ a joué un rôle pionnier dans le développement d'un programme de formation destiné aux pays et communautés partenaires dans l'élaboration des stratégies antiterroristes multi-acteurs et multisectorielles. Ce programme porte sur les mesures de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui engage non seulement les services d'enquête et d'autres acteurs gouvernementaux, mais également un large éventail d'acteurs non gouvernementaux (travailleurs sociaux et professionnels de la santé, mentors religieux, membres de la famille et organisations de la société civile) dont les compétences et les réseaux sont indispensables à la prévention et à la détection de la radicalisation.

Pour lancer ce projet, l'IJ a organisé en février et juin 2020 deux ateliers axés sur la meilleure façon de concevoir et mettre en œuvre ce type de programme d'intervention pluridisciplinaire afin de prévenir et lutter contre l'extrémisme violent (P/CVE), qui prennent en compte le contexte politique, sécuritaire et social local. S'appuyant sur les recommandations, les orientations et les Bonnes pratiques élaborées par les Nations Unies, le GCTF, l'OSCE et d'autres organismes multilatéraux, ainsi que les propositions formulées par les experts lors des séances de travail organisées en 2020, l'IJ a élaboré un programme de formation inédit pour aider les décideurs politiques, les professionnels et les praticiens à concevoir et mettre en œuvre ce type de programme multiacteurs de P/CVE. Ce programme tend à démontrer que lorsqu'un large éventail de professionnels travaille ensemble pour identifier les personnes à risque et intervenir, la radicalisation et les passages à l'acte peuvent être prévenus et traités.

Une fois le projet finalisé, l'IJ l'a expérimenté à l'occasion de deux ateliers organisés en ligne. Le premier atelier de janvier 2021 a réuni 49 représentants du gouvernement national et des comtés ainsi que de la société civile du Kenya. Outre le fait de délivrer ce projet de programme pour la première fois et de partager avec les professionnels kenyans l'importance des interventions multiacteurs de P/CVE, l'atelier a permis de recueillir les critiques constructives pour perfectionner le programme avant qu'il ne soit présenté à un public plus large.

Le deuxième atelier en ligne, organisé en mars 2021 en collaboration avec la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Skopje, qui a remporté le même succès que celui du Kenya, a réuni 30 représentants municipaux et nationaux, ainsi que de la société civile de Macédoine du Nord.

Après avoir pris en considération l'ensemble des commentaires recueillis au cours de ces deux ateliers, l'IJ a officiellement lancé son programme de prévention et de lutte contre le terrorisme en juin 2021 à l'occasion d'un événement exceptionnel, financé par l'UE et organisé en marge de la Semaine des Nations Unies contre le terrorisme. Plus de 100 praticiens de terrain et représentants des États membres de l'ONU et du GCTF, des organisations internationales et de la société civile y ont participé. L'IJ est très enthousiaste à l'idée de mettre en œuvre ce programme auprès d'un public plus large dans le cadre de son Initiative sur la lutte contre le terrorisme endogène, au cours des semaines et mois à venir.

## Nouvel Axe de travail de l'IJ

# Lutte contre le financement du terrorisme

En 2021, l'IJ a lancé l'Axe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme dans le but de renforcer les capacités des praticiens de la justice pénale et d'autres parties prenantes concernées à travers le monde pour combattre efficacement le financement du terrorisme. Les activités organisées visent à promouvoir la culture de l'enquête proactive et à renforcer les compétences professionnelles des praticiens de la justice pénale dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme ; à favoriser la coopération internationale, régionale et interservices entre les praticiens de la justice pénale qui luttent contre le financement du terrorisme ; et à renforcer le dialogue et les partenariats public-privé sur la détection et la répression du financement du terrorisme.

Le travail de l'IJ sur la lutte contre le financement du terrorisme s'appuie sur les *Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI)* et les principaux documents d'orientation, notamment les rapports thématiques et régionaux, tels que le *Guide d'évaluation des risques de financement du terrorisme*, les *Risques émergents de financement du terrorisme*, le *Risque d'abus du terrorisme dans les organisations à but non lucratif*,

le Financement du terrorisme à motivation ethnique ou raciale, le Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et Centrale et autres ressources pertinentes, notamment les documents clés des Nations Unies – la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et les résolutions 1373 (2001) et 2462 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les activités de l'IJ se fondent également sur les documents-cadres du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), notamment le *Mémoire sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme tout en préservant l'espace civique*. Ce mémoire constitue la référence pour les activités de l'IJ dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme impliquant des organisations à but non lucratif (OBNL), en contribuant à la conception de programmes d'assistance permettant aux États de se doter des réglementations de contrôle adéquates pour prévenir le détournement de fonds à des fins terroristes, tout en protégeant la capacité des OBNL à mobiliser des fonds et à poursuivre leurs activités.





### **Atténuer les risques associés à l'utilisation abusive des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) à des fins de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**

En septembre 2022, l'IJ est revenu à Abidjan pour le deuxième atelier sur l'atténuation des risques associés à l'utilisation abusive des EPNFD à des fins de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, dans la continuité de son premier événement très apprécié d'octobre 2021. Grâce au généreux soutien du gouvernement allemand, plus de 50 praticiens du pays hôte, la Côte d'Ivoire, ainsi que du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, du Tchad et du Togo (dont la plupart avaient participé au premier atelier)

**“Nous pouvons apprendre les uns des autres et bâtir un réseau professionnel basé sur l'échange d'idées et le partage d'expériences”**

ont mené des discussions animées sur la stratégie à adopter pour prévenir, identifier et perturber les groupes terroristes de la région qui recourent au secteur des EPNFD pour financer leurs opérations.

L'atelier de trois jours, qui accueillait pour la première fois des participants du secteur privé, a donné lieu à des présentations interactives sur les normes et les meilleures pratiques internationales dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme, à des échanges sur les réglementations et les pratiques nationales, à des travaux de groupe sur des exercices de simulation fondés sur des scénarios réels et à des débats sur des cas récents de financement du terrorisme mettant en cause le secteur des banques centrales nationales de la région.

Les participants se sont montrés très impliqués et ont fait part de la pertinence de cet atelier pour leur travail quotidien. M. Idrissa Ouattara, représentant du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a commenté que « les échanges entre les experts en la matière et les praticiens nous ont aidés à acquérir une solide connaissance de l'environnement législatif et ont créé des perspectives de partenariats potentiels entre les entités présentes ».



Mme Sadia Yolande, juriste au Comité ivoirien de coordination de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, a tenu les propos suivants : « Ce type d'événement nous permet de nous rendre mieux compte de la situation dans la région et dans nos pays voisins. Nous pouvons apprendre les uns des autres et bâtir un réseau professionnel basé sur l'échange d'idées et le partage d'expériences ».

L'IJ s'est engagé à poursuivre les partenariats clés qu'il a forgés et les progrès accomplis durant ces deux ateliers en concevant et en offrant une formation ciblée sur la lutte contre le financement du terrorisme, tant au niveau national que sous-régional, avec la participation des cellules de renseignement financier et des représentants du secteur des EPNFD d'Afrique de l'Ouest.

### **Atelier sur la prévention du financement du terrorisme dans le secteur à but non lucratif dans la région MENA**

Le Groupe d'action financière (GAFI) a fait de la prévention du financement du terrorisme par les organisations à but non lucratif (OBNL) l'une de ses priorités. L'IJ a réagi en organisant un atelier destiné à comprendre comment les organisations terroristes ont recours aux OBNL dans la région MENA en vue de financer leurs activités, ainsi que pour identifier et diffuser les mécanismes et les meilleures pratiques pour limiter ce risque. L'atelier, destiné aux praticiens de la justice pénale et aux législateurs, ainsi qu'aux représentants du secteur des OBNL, abordera l'état de la menace et analysera les recommandations techniques en matière de contrôle et de prévention du risque du financement du terrorisme auquel sont exposés les OBNL. Il portera également sur les mesures nécessaires au renforcement des dispositifs internes de prévention et de signalement, la promotion de la défense des droits de l'homme et de la protection des objectifs humanitaires, tout en préservant les activités de levée de fonds et de dépenses des organisations à but non lucratif. Cette activité est prévue pour le premier trimestre 2023.



## Nouvelle plateforme de l'IJ

### CT PHARE

Le projet CT PHARE – Platform for Human Rights Engagement, financé par le Service des instruments de politique étrangère (FPI) de la Commission européenne, est le nouveau mécanisme mondial triennal de soutien aux conclusions du Conseil de l'action extérieure de l'UE sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de juin 2020. Il vise à délivrer des activités de renforcement des capacités antiterroristes fondées sur les droits de l'homme, y compris un soutien politique et institutionnel aux pays et aux régions bénéficiaires qui en font la demande. Établi en octobre 2022, CT PHARE vise à accroître le degré de conformité des politiques, de la législation et des stratégies judiciaires antiterroristes des États, ainsi que des pratiques courantes en matière d'enquêtes et de poursuites, aux normes européennes et internationales reconnues en matière de droits de l'homme, tant au niveau politique qu'opérationnel.

En mars 2023, l'IJ lancera la plateforme CT PHARE lors d'une réunion d'experts qui se tiendra en son siège de Malte et rassemblera 35 praticiens de haut niveau du secteur de la justice pénale, des décideurs politiques et des représentants d'organisations gouvernementales internationales, d'universités et d'organisations de la société civile. Grâce à des échanges informels et au travail en réseau, les participants seront invités à identifier et étudier les défis les plus urgents et les Bonnes pratiques relatives aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme dans les régions où intervient l'IJ. Cela permettra d'assurer une mise en œuvre optimale de CT PHARE pour les trois années à venir.



#### Composantes de CT PHARE

##### Composante 1 : amélioration des connaissances et renforcement des capacités des praticiens de la lutte contre le terrorisme

L'objectif de la première composante est de renforcer les compétences et les capacités des praticiens de la lutte antiterroriste de niveau moyen et supérieur afin de garantir le strict respect des obligations en matière de droits de l'homme dans leurs tâches quotidiennes. Cette composante portera sur les défis relatifs aux droits de l'homme susceptibles de se poser à tous les stades de la réponse pénale au terrorisme, de la définition du « terrorisme » à l'enquête, en passant par les poursuites, le procès et la condamnation des actes de terrorisme.

Activités envisageables :

- réunions d'experts ;
- ateliers nationaux et régionaux ;
- formation et formation des formateurs ;
- partage entre pairs des bonnes pratiques et des enseignements tirés ;
- production de manuels d'orientation et/ou de procédures opérationnelles normalisées (SOPs) pour les praticiens.



« L'objectif de CT PHARE est d'accroître le degré de conformité des politiques, de la législation et des stratégies judiciaires antiterroristes des États, ainsi que des pratiques courantes en matière d'enquêtes et de poursuites, aux normes européennes et internationales reconnues en matière de droits de l'homme »

### Composante 2 : soutien aux réformes politiques et institutionnelles

La deuxième composante vise à soutenir les réformes politiques, juridiques et institutionnelles afin d'intégrer efficacement l'État de droit et une approche respectueuse des droits dans l'élaboration des politiques de lutte contre le terrorisme et les processus de justice pénale dans les pays ou les régions bénéficiaires. La participation de la société civile sera indispensable pour comprendre pleinement leurs besoins.

Activités envisageables :

- appuyer l'élaboration et/ou la modification des législations et/ou des politiques de lutte contre le terrorisme ;
- contribuer à la mise en place et/ou à l'amélioration des mécanismes de contrôle ;
- produire des protocoles judiciaires ou d'autres SOPs à l'intention des praticiens ;
- aider les commissions des droits de l'homme et d'autres institutions à poursuivre les violations des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et l'État de droit.

### Composante 3 : promotion de la coopération transnationale

L'objectif de la troisième composante est de développer une coopération stratégique transnationale en facilitant l'établissement et/ou le renforcement de réseaux institutionnels pour l'échange de connaissances, de Bonnes pratiques et d'enseignements dans la conception et/ou la mise en œuvre de mesures de lutte contre le terrorisme respectueuses des droits de l'homme.

Activités envisageables :

- soutenir les dialogues politiques transnationaux sur les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme ;
- soutenir les évaluations régionales sur les lacunes et les vulnérabilités liées aux droits de l'homme dans les cadres juridiques régionaux et les stratégies de lutte contre le terrorisme ;
- aider les organisations intergouvernementales régionales à concevoir et à approuver des engagements politiquement ou juridiquement contraignants en matière de droits de l'homme ;
- organiser une conférence de haut niveau pour certains participants des pays bénéficiaires, afin de partager leur expérience et les progrès réalisés dans la prise en compte des droits de l'homme et des approches fondées sur l'État de droit dans leur travail, tout au long de la durée du projet.

## Suivi et évaluation

En 2022, l'IJ a formé 905 praticiens et organisé 27 activités de formation et de renforcement des capacités autour d'une grande variété de domaines thématiques et géographiques. L'IJ est fier de constater que 94 % des praticiens formés ont fait part d'un accroissement de leurs connaissances, tandis que 78 % d'entre eux ont déclaré utiliser des compétences exploitables dans leur pratique quotidienne.

Le suivi et l'évaluation de l'IJ (ci-après S&E) ont poursuivi la mission de l'Institut, qui consiste à renforcer les compétences d'un nombre croissant et plus diversifié de praticiens de la justice pénale, et à concrétiser sa vision, à savoir servir de plaque tournante internationalement reconnue pour le renforcement des capacités fondées sur les droits de l'homme et l'État de droit.

### Investir dans le suivi et l'évaluation

L'Institut est pourvu de l'ensemble des outils nécessaire pour éclairer les évaluations ; tirer des conclusions et des enseignements afin d'affiner la conception des programmes ; fournir des programmes à fort impact qui répondent aux besoins de ses praticiens ; identifier les éventuels correctifs et accroître la pérennité de ses travaux en matière de renforcement des capacités. Cette priorité donnée au S&E a déjà permis à l'IJ de disposer de moyens de rendre compte aux donateurs et de brosser un tableau plus sophistiqué et exhaustif des progrès et des résultats obtenus dans le cadre d'un ensemble de subventions accordées.

### Mettre en œuvre une stratégie S&E

Afin de poursuivre son développement, l'IJ a recruté un Responsable du suivi et de l'évaluation à plein temps en ce domaine, en charge notamment de mettre en œuvre une stratégie S&E. Cette stratégie établit l'architecture d'un cadre opérationnel institutionnel spécifique aux unités et répondant aux objectifs variables des subventions et aux exigences en matière de rapports. La stratégie S&E définit en outre des méthodologies adaptées, précise les missions et les responsabilités, priorise le recueil et le traitement des données et propose des outils et des dispositifs permettant de recueillir, d'analyser et de présenter l'ensemble des résultats.

### Ancrer le S&E dans le paysage institutionnel

À l'appui de son action visant à ancrer la culture de S&E dans l'ensemble de l'Institut, l'IJ a conçu une série de mécanismes internes axés sur le suivi et l'évaluation en tant que composante intégrale et indissociable de chaque intervention, ainsi que sur des activités interdépendantes, telles que la diplomatie publique, l'administration, la sensibilisation et la mobilisation de ressources, afin de mieux comprendre les effets de nos activités et de garantir ainsi notre capacité à répondre aux besoins de notre public.

### L'importance des données

Le cadre opérationnel de l'IJ permet de mesurer les changements escomptés grâce à quatre catégories d'indicateurs, portant sur la responsabilité, la mise en œuvre, le



Notre Secrétaire exécutif avec la direction de l'Institut koweïtien d'études judiciaires et juridiques, cérémonie de signature du Mémorandum d'accord au Koweït, décembre 2022.

changement et le contexte, via le recueil d'informations qualitatives et quantitatives. La nécessité de prendre des décisions fondées sur les données probantes dépend des procédures de recueil, de traitement et d'analyse des données tant quantitatives que qualitatives. En complément de l'analyse quantitative et de la cartographie des données, l'IJ adopte une méthode rigoureuse de recueil de données qualitatives précises qui permettent de procéder à une évaluation nuancée de l'impact durable de ses activités. Ces données qualitatives comprennent des observations directes, des discussions sur des plateformes numériques, des réponses à des questions ouvertes dans des formulaires de retour d'information et des évaluations d'impact à plus long terme, ainsi que des informations issues de témoignages, d'entretiens semi-structurés ou de groupes de discussion de participants.

### La parité hommes-femmes

L'intégration de la dimension de genre est un élément important dans le cadre du suivi et de l'évaluation, mais il s'agit d'une mission qui est assumée par l'ensemble de l'Institut afin d'intégrer davantage une perspective de genre dans un secteur et une communauté essen-

tiellement encore masculine. L'équipe de l'IJ travaille activement avec les pays partenaires, les experts, les donateurs et les praticiens expérimentés et senior afin de garantir une plus grande participation des femmes aux ateliers de l'IJ et au contenu des programmes, ainsi qu'une meilleure intégration de l'égalité hommes-femmes dans les travaux de l'IJ. L'IJ intensifie ses efforts en matière de suivi et d'évaluation en mobilisant ses effectifs, en mettant en place une stratégie de développement, en recueillant et en traitant les données, et en instaurant des synergies internes entre les unités et les équipes. Sur le fondement de sa Revue stratégique, l'IJ a fixé comme priorité les recommandations permettant de mettre en place des réformes concrètes, de mesurer les résultats et de soumettre des projets de qualité aux donateurs. Ces recommandations constituent les principes directeurs sur lesquels s'appuieront la planification et la réalisation d'activités solides de renforcement des capacités, de leur conception à leur achèvement, tout en assurant le rayonnement et la légitimité de l'organisation auprès des donateurs fondateurs et des organisations partageant les mêmes valeurs dans la lutte contre le terrorisme.

## Communication et développement

L'IIJ a poursuivi le renforcement de ses efforts de communication et de développement en 2022 en utilisant différents canaux de réseaux sociaux et en mettant à jour son site Web trilingue – deux objectifs clés de sa stratégie de communication et de développement. Cette stratégie définit un plan quinquennal ambitieux pour la consolidation de l'infrastructure de communication nécessaire au développement et à la réussite de l'Institut et surtout, à l'impact des activités de l'IIJ de renforcement des capacités et de formation.

### Le site Web de l'IIJ et le portail des alumni

Le site Web multilingue de l'IIJ (en arabe, anglais et français) répond aux besoins de plus de 8 500 alumni aux activités de l'IIJ, des donateurs et des autres parties prenantes actives dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la promotion de l'État de droit. La configuration conviviale et adaptée aux appareils mobiles assure une nouvelle expérience utilisateur agréable et présente la manière dont l'IIJ met en œuvre les Bonnes pratiques internationalement reconnues, son champ d'action géographique, les témoignages des alumni sur l'impact de l'IIJ dans leurs pratiques quotidiennes. Enfin, outre une expérience visuelle optimale, le site propose des ressources professionnelles pour

assister les praticiens dans leur exercice professionnel quotidien. L'IIJ a de surcroît développé un Portail en ligne dédié au réseau des alumni, intégré au nouveau site Web pour permettre d'offrir l'infrastructure nécessaire au réseau mondial et dynamique des alumni de l'IIJ. Le portail est doté d'une connexion sécurisée avec un accès exclusif à une bibliothèque virtuelle en expansion et aux événements en ligne réservés aux alumni de l'IIJ, d'un espace de questions-réponses animées par un modérateur pour promouvoir le partage d'expertise et de Bonnes pratiques, un centre de ressources pour les alumni, des opportunités professionnelles, ainsi que la possibilité d'entrer en contact avec de nombreux praticiens et le réseau mondial de partenaires de l'IIJ.

### L'IIJ et l'Institut koweïtien d'études judiciaires et juridiques

En 2022, l'Institut international pour la justice et l'État de droit et l'Institut koweïtien d'études judiciaires et juridiques ont signé un Mémoire d'accord visant à établir un cadre de coopération stratégique entre les deux instituts. Cet accord renforcera les collaborations pour soutenir les réponses des praticiens de la justice pénale en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le respect de l'État de droit et des droits de l'homme.





Ian Borg, ministre des Affaires étrangères et européennes et du Commerce, lors de sa visite à l'Institut à La Valette, novembre 2022.





## L'IJ et Malte

### Malte

Malte offre un environnement de formation neutre où les sujets sensibles peuvent être abordés d'une manière constructive. Son emplacement central en Méditerranée permet un accès facile aux participants venus de toute l'Afrique, du Moyen-Orient et du reste du monde. L'IJ est particulièrement reconnaissant du soutien continu du gouvernement maltais et de son engagement envers la mission et la vision de l'Institut.

### L'IJ – Le Campus de La Valette

Le Campus de La Valette de l'Université de Malte, plus connu sous le nom d'Old University Building, est un édifice culturel et historique majeur datant du XVI<sup>e</sup> siècle, situé à La Valette, capitale historique de Malte. La construction de ce bâtiment a débuté en 1595, sous l'impulsion du grand Maître Martino Garzes. La façade extérieure a été redécorée dans un style baroque en 1647.

La majorité des formations de l'IJ qui se déroulent à Malte se tiennent dans les locaux de l'Old University Building, qui peuvent accueillir jusqu'à 60 participants lors des conférences, ou sur d'autres sites adaptés aux séances en groupes restreints et aux événements de plus petite envergure.

En 2018, le Conseil d'administration de l'IJ a choisi de fixer le siège de l'IJ dans les locaux de l'Old University. En 2019, l'IJ a signé un protocole d'accord avec l'Université de Malte garantissant un bail de 15 ans pour l'IJ sur le Campus de l'Université de La Valette, poursuivant ainsi le précieux partenariat entre l'IJ et l'Université. En 2020, l'IJ a agrandi ses locaux pour accueillir sa nouvelle Unité académique.

En 2019 et en 2020, des travaux ont été réalisés afin d'optimiser et d'adapter les infrastructures existantes aux besoins de formation et aux exigences opérationnelles de l'IJ. Le chantier comprenait des travaux de rénovation et d'amélioration des fonctions opérationnelles, le renforcement des dispositifs de sécurité, et la modernisation d'équipements plus écoénergétiques. Ces travaux comprenaient également un partenariat avec l'Université de Malte pour rénover et valoriser l'Aula Magna, l'espace de formation privilégié de l'IJ, ainsi que d'autres espaces de conférence destinés aux programmes de l'IJ.



### Rencontre avec le Président de Malte

Son Excellence George Vella, Président de Malte, a accueilli Steven Hill peu après sa prise de fonction en tant que Secrétaire exécutif. En juillet, le Président Vella figurait également parmi une liste d'intervenants éminents lors du lancement du Guide du praticien de la justice pénale de l'IJ pour aborder les questions liées à la discrimination raciale ou ethnique dans le cadre de la justice pénale.

# Les équipes

## Direction



**Steven Hill**  
Secrétaire exécutif



**Reinhard Uhrig**  
Directeur de l'administration  
et des relations publiques



**Marie Compère**  
Directrice de l'Unité  
académique



**Gail Malone**  
Directrice des programmes

## Conseillers principaux



**Mark Bedford**  
Conseiller principaux  
enquêtes



**Kaan Furkan Gülsoy**  
Conseiller juridique principal

## Unité académique



**Adria De Landri**  
Praticienne enseignante  
associée



**Samna Cheibou**  
Praticien enseignant  
associé



**Dallin Van Leuven**  
Chargé de programme



**Luana Campagna**  
Assistante de programme



**Swan Goudet**  
Assistant de programme

## Unité administrative et des relations publiques



**Adriana Fenech**  
Responsable du  
service financier



**Jaqueline Petrie**  
Assistante du  
service financier



**Quentin Balthazart**  
Responsable suivi  
et évaluation



**Anna Milovanovic**  
Responsable des  
subventions et de la  
mobilisation des ressources



**Kyra Busuttill**  
Responsable des  
ressources humaines



## Unité administrative et des relations publiques ...suite



**Ruth Camilleri**  
Responsable du service des achats et de coordination d'événements



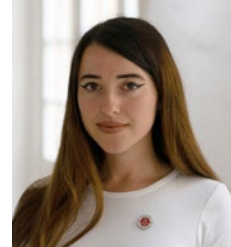
**Karl Dimech**  
Responsable administratif



**Ali Khair**  
Responsable des relations publiques et de la communication



**Kirellos Miseih**  
Assistant de communication



**Hollie Azzopardi**  
Assistante du service financier



**Abibou Bello**  
Assistant de programme



**France Lemaire**  
Assistante de programme



**Selima Djait**  
Assistante de programme



**Robert Vella-Barnes**  
Assistant de programme

## Unité programmatique



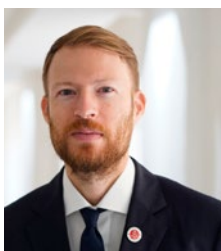
**Emerson Cachon**  
Chargé de programme



**Nathalie Tran**  
Chargée de programme



**Parvina Abduvahobova**  
Chargée de programme



**Winthrop Wells**  
Chargé de programme



**Joya Elias**  
Chargée de programme



**Alla Dyubanova**  
Chargée de programme

## CT Phare



**Paul Madden**  
Chef de projet



**Francesca Amerio**  
Chargée de programme



**Mohammed Sakran**  
Assistant de programme

## Conseil d'administration



**ALGÉRIE**

M. Abdelghani Merabet



**UNION EUROPÉENNE**

Mme Nadia Costantini



**FRANCE**

Mme Amelie Delaroche



**ITALIE**

Mme Francesca Santoro



**JORDANIE**

Colonel Bilal Al-Awamleh



**KOWEÏT**

Amb. Hamad Al Mashaan



**MALTE**

M. Christopher Cutajar



**MAROC**

M. Ismail Chekkori



**NIGERIA**

Ministre Abubakar Malami, SAN



**TUNISIE**

Ministre Hanin Ben Jrad



**TÜRKIYE**

Amb. Nevzat Uyanik



**ROYAUME-UNI**

Mme Claire Lawrence



**ÉTATS-UNIS**

M. Christopher A. Landberg

## Conseil consultatif

Le Conseil consultatif de l'IJ a été créé en 2019 avec pour mandat de fournir des avis et conseils stratégiques non contraignants au Secrétariat exécutif dans plusieurs domaines clés, dont la programmation, l'élaboration de programmes, les domaines thématiques, les zones géographiques prioritaires et les partenariats. Du partenariat avec l'IJ sur des projets spécifiques, au soutien au développement de programmes de renforcement des capacités, à l'identification des opportunités de mettre à profit la recherche et d'autres réseaux pour renforcer l'engagement régional et international, le prestigieux Conseil consultatif de l'IJ contribue de manière essentielle à la mission de l'Institut.

### **M. Christian Achaleke**

Directeur exécutif, Local Youth Corner

### **Dr Mark Ellis**

Directeur exécutif, International Bar Association

### **M. Tobias Freeman**

Conseiller juridique principal, Institut International de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

### **Prof. Rohan Gunaratna**

Professeur en études de sécurité, S. Rajaratnam School of International Studies, Nanyang Technology University

### **Dr Isaac Kfir**

Chercheur associé, Institut pour l'économie et la paix

### **L'honorable Juge Kimberly Prost**

Juge à la Cour pénale internationale

### **M. Adam Ravnkilde**

Conseiller principal / Coordinateur de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères du Danemark

### **M. Marie Epiphane Sohounou**

Directeur, École Nationale d'Administration et de Magistrature

### **Mme Edith Van Den Broek**

Procureure générale principale et conseillère juridique, Association Internationale des Procureurs

### **Dr Peter Vedel Kessing**

Conseiller en chef, Département du droit international et des droits de l'homme, Ministère des affaires étrangères du Danemark

### **Juge Nicolas Guillou**

Chambres spécialisées du Kosovo

### **Mme Cecilia Naddeo**

Coordinatrice juridique et de justice pénale aux Nations Unies

## Subventions et détachements depuis 2014



AUSTRALIE



CANADA



DANEMARK



UNION EUROPÉENNE



FRANCE



ALLEMAGNE



ITALIE



KOWEÏT



MALTE



PAYS-BAS



ESPAGNE



SUISSE



TÜRKIYE



ROYAUME-UNI



ÉTATS-UNIS

## Les partenaires de La Valette

Le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme

L'Institut CEELI

Le Réseau européen de formation judiciaire

Le Centre mondial sur la sécurité coopérative

Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF)

Hedayah

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur

L'Université de Malte

L'Institut d'études de sécurité (ISS)

Le Centre international pour la lutte contre le terrorisme (ICCT)

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

L'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

Les Nations Unies

L'Institut américain pour la paix





**L'Institut International pour la Justice et l'État de Droit**

Université de Malte - Valletta Campus,  
Old University Building, St. Paul Street, La Valette, Malte

[info@theiij.org](mailto:info@theiij.org)

[@ijmalta](https://twitter.com/ijmalta) [@ijmalta\\_intl](https://twitter.com/ijmalta_intl)

[www.theiij.org](http://www.theiij.org)